



**IT LINK**

Accélérateur d'innovation



# RAPPORT FINANCIER 2020

I-	ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
II-	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	4
III-	COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2019	10
IV-	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	39
V-	COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2019	45
VI-	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	59
VII-	RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	60
	PREMIERE PARTIE : ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE LA MARCHE DES AFFAIRES	61
	DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	80

## I- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Kremlin-Bicêtre, le 30 avril 2020

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

*Éric Guillard*

*Directeur Général IT Link SA*

## **II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

# IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Xavier Touitou  
11, Cours Pierre Puget  
13006 Marseille

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à  
la Compagnie Régionale de Versailles et du  
Centre

# IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

A l'assemblée générale de la société IT LINK

### 1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Fondement de l'opinion

### 2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### 2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## 3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## 4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille et Paris-La Défense, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Xavier Toutou

Deloitte & Associés

Didier OBRECHT

### III- COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2020

A-	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	11
B-	COMPTE DE RESULTAT	12
C-	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	12
D-	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	13
E-	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	14
F-	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	15
	NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	15
1.1.	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	
1.2.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES	
	NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	17
	NOTE 3 COMPLEMENTES D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	24
3.1.	GOODWILL	24
3.2.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
3.3.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
3.4.	CONTRATS DE LOCATION	27
3.5.	ACTIFS FINANCIERS	27
3.6.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	28
3.7.	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	28
3.8.	AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	28
3.9.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
3.10.	ETAT DES PROVISIONS	29
3.11.	ECHÉANCE DES DETTES NON FINANCIERES	31
3.12.	ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31
3.13.	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	31
3.14.	CHARGES DE PERSONNEL	32
3.15.	AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	32
3.16.	RESULTAT FINANCIER	33
3.17.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	33
3.18.	INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	34
3.19.	NOTES RELATIVES AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	35
4.	PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	36
5.	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	37
6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38

## A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Goodwill	3.1	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.2	22	22
Immobilisations corporelles	3.3	2 986	3 040
Droit d'utilisation des actifs loués	3.4	3 527	4 114
Autres actifs financiers	3.5	313	234
Actifs d'impôts différé	3.17	440	873
<b>Actifs non-courants</b>		<b>8 490</b>	<b>9 485</b>
Clients et autres débiteurs	3.6	23 420	25 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	11 560	4 365
<b>Actifs courants</b>		<b>34 980</b>	<b>30 046</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43 470</b>	<b>39 531</b>
<b>Capitaux propres et passifs</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Capital		882	882
Réserves consolidés		13 025	10 487
Résultat de la période		1 836	2 570
Prime d'émission		1 480	1 480
Actions propres		(363)	(403)
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>		<b>16 860</b>	<b>15 016</b>
Intérêts minoritaires		11	29
<b>Capitaux propres</b>	<b>E-</b>	<b>16 871</b>	<b>15 045</b>
Provisions à long terme	3.10	19	405
Passifs financiers	3.8	1 427	2 213
Dettes locatives	3.4	2 886	3 491
<b>Passifs non courants</b>		<b>4 332</b>	<b>6 109</b>
Provisions	3.10	426	352
Dettes Factor		2 680	3 837
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11	12 345	13 293
Autres passifs financiers	3.8	6 223	337
Dettes locatives	3.4	593	558
<b>Passifs courants</b>		<b>22 267</b>	<b>18 377</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>43 470</b>	<b>39 531</b>

## B- COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Ventes de prestations de services	3.12	49 109	51 979
Autres produits des activités ordinaires	3.13	764	1 126
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>49 873</b>	<b>53 105</b>
Charges de personnel	3.14	(35 060)	(36 416)
Charges externes		(9 320)	(11 061)
Impôts et taxes		(923)	(858)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 132)	(1 116)
Autres produits/autres charges	3.15	(67)	(158)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(46 502)</b>	<b>(49 609)</b>
<b>Résultat d'exploitation courant</b>		<b>3 371</b>	<b>3 496</b>
Autres produits et charges non courants	3.15	(222)	(50)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 149</b>	<b>3 446</b>
Produits financiers		69	75
Charges financières		(207)	(171)
<b>Résultat financier</b>	<b>3.16</b>	<b>(138)</b>	<b>(96)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>3 011</b>	<b>3 350</b>
Charge d'impôt sur le résultat	3.17	(1 173)	(774)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>1 838</b>	<b>2 576</b>
dont:			
Résultat net part du Groupe		1 836	2 570
Résultat net part attribuable aux intérêts minoritaires		2	6
<b>Résultat par action</b>	en €	<b>1,12</b>	<b>1,57</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	en €	<b>1,06</b>	<b>1,50</b>

### Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions. Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2020.

## C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	2020	2019
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 838</b>	<b>2 276</b>
Ecart actuariels sur régimes de retraite nets d'impôts	-12	-21
Ecart de conversion		-5
<b>Résultat global total de l'exercice</b>	<b>1 826</b>	<b>2 250</b>

## D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Résultat net des sociétés consolidés	1 838	2 576
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:		
- Amortissements et provisions	714	946
- Variation des impôts différés	434	(172)
- Plus ou moins values de cession	(86)	4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 900	3 354
Variation du BFR lié à l'activité	424	1 279
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(A) 3 324</b>	<b>4 633</b>
Augmentation des investissements et prêts	(79)	
Acquisitions d'immobilisations	(397)	(1 320)
Cessions ou remboursement d'actifs	17	38
Incidence des variations de périmètre	(73)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(B) (532)</b>	<b>(1 282)</b>
Dividendes versés aux minoritaires		
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	5 090	(246)
Remboursements dettes locatives	(643)	(548)
Autres variations (actions propres)	(38)	155
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(C) 4 409</b>	<b>(639)</b>
Incidence de la variation des taux de change	(D) (7)	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(A+B+C+D) 7 194</b>	<b>2 712</b>
Trésorerie d'ouverture	4 366	1 653
Trésorerie de clôture	11 560	4 366
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 560	4 365
Découverts bancaires		
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>11 560</b>	<b>4 365</b>

(1) Les montants figurant dans le tableau des flux de trésorerie sont détaillés dans la note 3.19 des annexes.

## E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux Propre - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>882</b>	<b>1 480</b>	<b>8 535</b>	<b>1 347</b>	<b>12 244</b>	<b>23</b>	<b>12 267</b>
Affectation du Résultat consolidé			1 347	(1 347)			
Résultat consolidé				2 570	2 570	6	2 576
Variation des titres d'autocontrôle			155		155		155
Variation écart de conversion			(20)		(20)		(20)
Distribution de dividendes							
Autres mouvements (Paiements fondés sur des actions)			67		67		67
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>882</b>	<b>1 480</b>	<b>10 084</b>	<b>2 570</b>	<b>15 016</b>	<b>29</b>	<b>15 045</b>
Affectation du Résultat consolidé			2 570	(2 570)			
Résultat consolidé				1 836	1 836	2	1 838
Variation des titres d'autocontrôle			41		41		41
Variation écart de conversion			20		20		20
Distribution de dividendes							
Opérations sur le capital			(53)		(53)	(20)	(73)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>882</b>	<b>1 480</b>	<b>12 662</b>	<b>1 836</b>	<b>16 860</b>	<b>11</b>	<b>16 871</b>

## F- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1 NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

#### 1.1. Faits majeurs de l'exercice

##### Impact de la crise sanitaire Covid19

Depuis la mi-mars 2020, le Groupe s'est engagé pour la protection de la santé des collaborateurs et la continuité de service auprès de ses clients. Dans un contexte de confinements multiples et de règles de sécurité sanitaire renforcées, le télétravail a été privilégié pour l'ensemble des activités qui y étaient éligibles.

Si cette période marque un coup d'arrêt, après plusieurs trimestres de croissance à deux chiffres, l'impact constaté de la crise sanitaire sur l'activité aura finalement été plus modéré qu'envisagé au moment de la publication du communiqué financier du 17 novembre 2020 (-7% estimés).

En 2020, le Groupe IT Link a enregistré un chiffre d'affaires de 49,11 millions d'euros, en recul organique de 5,5% comparé à 2019.

##### Impacts du Covid19 sur la présentation des comptes:

- Au bilan

Le Prêt Garanti par l'Etat obtenu à hauteur de 6 M€ est présenté en « autres passifs financiers » à court-terme.

Les dettes de cotisations sociales consécutives au report des échéances des mois d'avril et mai ont été intégralement remboursées au second semestre.

- Au compte de résultat

La crise impacte l'ensemble des postes du compte de résultat (du chiffre d'affaires au résultat opérationnel).

Les produits et coûts spécifiques Covid19 n'ont fait l'objet d'aucun reclassement et figurent dans les postes du compte de résultat opérationnel courant.

L'impact du chômage partiel vient minorer le poste « charges de personnel » pour un montant de l'ordre de 2,1 M€. Le reste à

charge représente pour le Groupe un coût de près de 350 k€.

Les surcoûts relatifs à la gestion des mesures sanitaires et à la généralisation du télétravail ont en majeure partie été compensés par l'arrêt des dépenses de voyages et déplacements pendant les périodes de confinement. En résulte un impact non significatif sur les comptes.

Enfin, aucune dépréciation des actifs n'a été constatée en conséquence de la crise.

##### **Une situation RH stable sur la fin d'année**

Au 31 décembre 2020, l'effectif du Groupe est de 648 collaborateurs (stable au quatrième trimestre), soit 16 collaborateurs de moins en un an.

##### **Plan d'attribution gratuite d'actions**

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 29 septembre 2020, une troisième attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (d'IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT Link S.A).

Au 31 décembre 2020, 98.741 actions gratuites représentant 5,7% du capital social ont été attribuées à près de 200 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe.

La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

##### **Bilan du plan stratégique Dimension 2020**

Le Groupe a clôturé son plan Dimension 2020 le 31 décembre dernier. La conduite de ce plan a permis au Groupe IT Link de connaître une accélération importante de son activité, en s'appuyant sur quatre grands axes :

- Renforcer ses expertises métiers en complément du savoir-faire technique historique du Groupe,
- Adresser des projets à plus forte valeur ajoutée pour ses clients,
- Attirer et fidéliser des talents de haut niveau,
- Améliorer l'efficacité structurelle et opérationnelle.

Si la crise sanitaire apparue en mars 2020 a marqué un coup d'arrêt à la dynamique de croissance imprimée par le Groupe depuis le second semestre 2018, le bilan demeure très encourageant.

En 3 ans, l'effectif du Groupe est passé de 517 collaborateurs au 31 décembre 2017 à 648 fin 2020. Le chiffre d'affaires a augmenté de 17%, soutenu par une hausse du taux journalier moyen de plus de 10%, et ce malgré un contexte de tension sur les prix généralisé sur l'année 2020. Le résultat d'exploitation s'est nettement redressé au-delà des 3 M€ par an, soit un taux de marge de près de 6,5% en progression par rapport à 2018 (4,7%) confirmant ainsi l'amélioration de la rentabilité du Groupe sur la durée.

### **Transfert de la cotation des titres IT Link sur le marché Euronext Growth Paris**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2020, les titres d'IT Link (FR0000072597) ont été radiés des négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) et concomitamment admis aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth.

Le projet de transfert avait été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale

d'IT Link du 30 juin 2020 et par l'Euronext listing Board le 25 août 2020.

Ce transfert vise à permettre à IT Link d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise, à diminuer les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

### **Résolution du contentieux avec l'ancien Président**

Sous mandat de son Conseil d'Administration du 17 novembre 2020, la société a conclu un accord prévoyant le règlement en faveur de Monsieur Benchimol d'une indemnisation globale à hauteur de 397 k€ et la prise en charge de ses frais de justice pour 92 k€. En complément, la société a obtenu le rachat de titres minoritaires de la filiale IT Link France SA, rachat réalisé pour la somme de 72,8 k€.

L'impact financier de cette transaction pour la société est de 552 k€ dont 360 k€ étaient déjà provisionnés et présentés en charges dans les éléments non courants du compte de résultat de l'exercice 2020.

### **1.2. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

L'année 2021 démarre avec un niveau de consultants en production normatif. Au 18 février 2021, ce taux est de 92,2%.

2021 marque également une nouvelle étape dans la volonté d'IT Link d'accompagner ses clients à l'international, avec la création au 1<sup>er</sup> janvier d'une filiale implantée au Maroc, qui compte d'ores et déjà 12 collaborateurs productifs.



## 2 NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2020.

### 2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### 2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les

principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

### 2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

### 2.5 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

### 2.6 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des

actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

## 2.7 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

## 2.8 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée sont intégralement reconnus au bilan au 31 décembre.

## 2.9 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations services dans le domaine de la Recherche et du Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

## 2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

### **Immobilisations corporelles**

#### *Principe de comptabilisation*

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

#### *– Principe d'évaluation*

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### *– Dépenses ultérieures à la première inscription*

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

#### *– Amortissements*

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

### **Immobilisations incorporelles**

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

#### *Eléments incorporels acquis*

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

#### *Frais de recherche et développement*

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

#### *Amortissements*

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des

caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

### 2.11 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SA
- NRX SAS

### 2.12 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du

preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de Droits d'utilisation des biens pris en location et au passif de Dettes sur biens pris en location.

La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les Dettes sur biens pris en location sont distinguées en parts non courante et courante. Les Droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et

dépréciations. La Charge nette d'intérêts des dettes de location est incluse dans le poste de charges financiers.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5.000 € sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan.

### 2.13 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.20).

### 2.14 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

### 2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel

soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

### 2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

### 2.17 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2020 le groupe détient 103.423 titres d'autocontrôle (6 % du capital), évalués à 363 K€ et déduit des capitaux propres.

### 2.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

#### Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

### **2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel**

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

#### Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

#### Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2020 à 426 K€.

#### Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

### **2.20 Cessions de créances**

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 85 000 Euro.

## 2.21 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

### Prestations de services

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie (~90% du chiffre d'affaires). Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés. Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

### Prestations au forfait

Dans le cadre des contrats au forfait (~8% du chiffre d'affaires) le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

### Revente de licences

La revente des licences et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, bien que minoritaire pour le Groupe (~1% du chiffre d'affaires), nécessite une analyse de la nature des relations avec les clients pour déterminer si la société agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de revente :

- de licences perpétuelles d'éditeurs tiers, représentant une obligation de performance distincte, le Groupe a considéré qu'il n'obtenait pas le contrôle de la licence dès lors que celle-ci est

transférée directement par l'éditeur au client. Le Groupe agit alors en tant qu'agent et reconnaît uniquement la marge sur la vente en chiffre d'affaires.

- d'accès à des plateformes logicielles en mode « Cloud ou SaaS » dont le Groupe assure, l'intégration, la formation et le support fonctionnel de premier niveau (hotline, assistance technique...) sur la durée du contrat, le Groupe considère agir en tant que principal sur la part des obligations de performance qui lui incombent.

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles soit sur la base de son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

## 2.22 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

## 2.23 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

### 3 NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

#### 3.1. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

##### Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

Sociétés concernées	Date d'acquisition	2020	2019
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
<b>Total</b>		<b>1 202</b>	<b>1 202</b>

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions de l'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 1 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 900 k€ sur l'UGT IT Link France et +/- 100 k€ sur l'UGT NRX). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 170 k€ (IT Link France +/- 150 k€ et NRX +/- 20 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de de 360 k€ (IT Link France +/- 300 k€ et NRX +/- 60 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.



### 3.2. Immobilisations incorporelles

#### Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
<b>Valeur brute au 1er janvier 2019</b>		<b>197</b>	<b>197</b>
Acquisitions et développements internes		2	2
Cessions et mises au rebut		(28)	(28)
Autres mouvements			
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>		<b>171</b>	<b>171</b>
Acquisitions et développements internes		7	7
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Autres mouvements			
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>		<b>113</b>	<b>113</b>

#### Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
<b>Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019</b>		<b>158</b>	<b>440</b>
Amortissements de l'exercice		25	36
Cessions et mises au rebut		(28)	(319)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(5)	
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019</b>		<b>150</b>	<b>150</b>
Amortissements de l'exercice		6	6
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020</b>		<b>91</b>	<b>91</b>

### 3.3. Immobilisations corporelles

#### Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute au 1er janvier 2019</b>	<b>1 355</b>	<b>1 638</b>	<b>2 993</b>
Acquisitions et développements internes	595	704	1 299
Cessions et mises au rebut	(30)	(90)	(120)
Autres mouvements		(48)	(48)
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	<b>1 920</b>	<b>2 204</b>	<b>4 124</b>
Acquisitions et développements internes		390	390
Cessions et mises au rebut		(234)	(234)
Autres mouvements			
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>1 920</b>	<b>2 360</b>	<b>4 280</b>

#### Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
<b>Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019</b>	<b>116</b>	<b>734</b>	<b>850</b>
Amortissements de l'exercice	38	324	362
Cessions et mises au rebut	(30)	(85)	(115)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(13)	(13)
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019</b>	<b>124</b>	<b>960</b>	<b>1 084</b>
Amortissements de l'exercice	26	407	433
Cessions et mises au rebut		(223)	(223)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020</b>	<b>150</b>	<b>1 144</b>	<b>1 294</b>

### 3.4. Contrat de locations

L'évolution des droits d'utilisation sur la période s'analyse comme suit à l'actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats		Total
	immobiliers	Autres	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>4 114</b>		<b>4 114</b>
Nouveaux contrats - Remboursement/cession			
Variation de changes			
Autres mouvements			
<b>Total mouvements (valeur nette)</b>	<b>4 114</b>		<b>4 114</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>			
Valeur brute à la clôture	4 114		4 114
Amortissements et provisions à la clôture	(587)		(587)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>3 527</b>		<b>3 527</b>

Les obligations locatives s'élèvent au passif à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats		Total
	immobiliers	Autres	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>4 049</b>		<b>4 049</b>
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	(570)		(570)
Variation de changes			
Autres mouvements			
<b>Total mouvements (valeur nette)</b>	<b>3 479</b>		<b>3 479</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>			
Dettes locatives	3 479		3 479

### 3.5. Actifs financiers

#### Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Prêts et autres immobilisations		Total
<b>Valeur brute au 1er janvier 2019</b>	<b>2</b>	<b>269</b>		<b>271</b>
Acquisitions				
Cessions		(37)		(37)
Autres mouvements				
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	<b>2</b>	<b>232</b>		<b>234</b>
Acquisitions		104		104
Cessions	( )	(25)		(25)
Autres mouvements				
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>1</b>	<b>311</b>		<b>313</b>
Provision pour dépréciation	néant	néant		néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire

### 3.6. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 23.420 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

#### Echéancier au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde		> 60 jours		
	comptable	non échues	< 60 jours	< 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	12 574	11 658	615	131	170
Créances cédées	4 704	3 122	1 475	97	10
Organismes sociaux et fiscaux	5 262	999		464	3 799
Charges constatées d'avance	983	983			
Débiteurs divers	8	8			
<b>Total</b>	<b>23 531</b>	<b>16 770</b>	<b>2 090</b>	<b>692</b>	<b>3 979</b>
Provisions dépréciation clients	(111)				(111)
<b>Total clients et autres débiteurs</b>	<b>23 420</b>	<b>16 770</b>	<b>2 090</b>	<b>692</b>	<b>3 868</b>

Les factures à établir représentent un montant de 2.958 k€ et sont incluses dans le poste client.

### 3.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

#### Actifs au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	35		35
Disponibilités	4 330		4 330
<b>Total Trésorerie</b>	<b>4 365</b>		<b>4 365</b>

#### Actifs au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	44		44
Disponibilités	11 516		11 516
<b>Total Trésorerie</b>	<b>11 560</b>		<b>11 560</b>

### 3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

#### Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 929	337	1 025	567
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	621		621	
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 550</b>	<b>337</b>	<b>1 646</b>	<b>567</b>

**Ventilation au 31 décembre 2020**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Solde comptable</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	7 617	6 223	904	490
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières				
<b>Total dettes financières</b>	<b>7 640</b>	<b>6 223</b>	<b>904</b>	<b>513</b>

Le Prêt Garanti par l'Etat obtenu à hauteur de 6 M€ est présenté en « autres passifs financiers » à court-terme.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par trois prêts auprès de la Banque Populaire pour un total de 1.010 k€. Le solde de ces prêts est de 847 K€ au 31 décembre 2020.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 770 K€ au 31 décembre 2020.

**3.9. Engagements hors bilan**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Autres		
<b>Total engagements donnés</b>		
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	850
<b>Total engagements reçus</b>	<b>1 250</b>	<b>1 250</b>

**3.10. Etat des provisions****Provisions non courantes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Litiges</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>443</b>	<b>9</b>	<b>452</b>
Dotations	16	2	18
Reprises de provisions utilisées	(60)	(5)	(65)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>399</b>	<b>6</b>	<b>405</b>
Dotations	4		4
Reprises de provisions utilisées	(390)		(390)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>19</b>

**Provisions courantes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Indemnités</b>		<b>Total</b>
	<b>retraites</b>	<b>Autres</b>	
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>362</b>	<b>3</b>	<b>365</b>
Dotations	99		99
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(112)		(112)
Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>349</b>	<b>3</b>	<b>352</b>
Dotations	74		74
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>423</b>	<b>3</b>	<b>426</b>

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2020 à 423 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 % en 2020.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

**Résolution du contentieux avec l'ancien Président**

Sous mandat de son Conseil d'Administration du 17 novembre 2020, la société a conclu un accord prévoyant le règlement en faveur de Monsieur Benchimol d'une indemnisation globale à hauteur de 397 k€ et la prise en charge de ses frais de justice pour 92 k€. En complément, la société a obtenu le rachat de titres minoritaires de la filiale IT Link France SA, rachat réalisé pour la somme de 72,8 k€.

L'impact financier de cette transaction pour la société est de 552 k€ dont 360 k€ étaient déjà provisionnés est présenté en charge dans les éléments non courants du compte de résultat de l'exercice 2020.

### 3.11. Echéance des dettes non financières

#### Ventilation dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	892	1 684
Factures non parvenues	1 046	1 452
Dettes au personnel	2 098	2 197
Organismes sociaux	1 090	2 118
Avoirs à établir	113	129
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	3 922	4 454
Autres dettes	98	66
Produits constatés d'avance	3 086	1 193
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>12 345</b>	<b>13 293</b>

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

### 3.12. Analyse du Chiffre d'Affaires

#### Répartition du chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Ventes de solutions	4 724	4 844
Prestations de services	44 385	47 135
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>49 109</b>	<b>51 979</b>

#### Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
France	46 015	49 494
Belgique	2 006	1 579
Canada	1 088	906
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>49 109</b>	<b>51 979</b>

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

### 3.13. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2020, les crédits d'impôt s'élèvent à 465 k€ (principalement crédit impôt recherche) et les subventions perçues à 29 k€.

Les reprises de provisions sont de 96 k€ et concernent les risques prud'hommaux, les risques clients et les indemnités de départ en retraite.

Les autres produits s'élèvent concernent principalement des loyers pour 174 k€ (baux en sous-location) et des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

### 3.14. Charges de Personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Salaires et traitements	25 209	25 893
Charges sociales	9 624	10 523
<b>Total charge de personnel</b>	<b>34 833</b>	<b>30 836</b>
Effectif moyen	657	610
Cadre	524	479
Agents de maîtrise	133	131

#### Répartition des effectifs moyens par société

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
IT Link France SA	614	573
IT Link SA	2	4
IT Link Benelux	17	11
NRX	8	8
Accélérateur d'innovation Inc.	16	14
IT Link Germany		
<b>Total</b>	<b>657</b>	<b>610</b>

En date du 31 décembre 2020, le groupe compte 648 collaborateurs.

### 3.15. Autres produits et autres charges

#### Autres produits et autres charges courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>		<b>2019</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations		2	(95)	
Dotations, Reprises sur provisions	(81)	12	(53)	
Autres			(10)	
<b>Total</b>	<b>(81)</b>	<b>14</b>	<b>(158)</b>	

#### Autres produits et autres charges non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>		<b>2019</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Opérations de transformation/sur capital				
Frais de déménagement siège social				
Redressements sociaux et fiscaux	(30)		(50)	
Dotations, Reprises sur provisions		360		
Autres	(552)			
<b>Total</b>	<b>(582)</b>	<b>360</b>	<b>(50)</b>	

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance) ou aux redressements sociaux et fiscaux. Ils ont pour vocation d'assoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.



**3.16. Résultat Financier**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation				6
Dotations, Reprises sur provisions				4
Intérêts et charges assimilées	(135)		(149)	27
Autres	(72)	69	(22)	38
<b>Total</b>	<b>(207)</b>	<b>69</b>	<b>(171)</b>	<b>75</b>

**3.17. Impôts sur le résultat**

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

**Ventilation de la charge d'impôt**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Impôts courants	(153)	(334)
Impôts différés	(433)	172
<b>Total</b>	<b>(586)</b>	<b>(162)</b>
Taux d'impôt effectif	24,2%	5,9%
CVAE	(587)	(612)
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>(1 173)</b>	<b>(774)</b>

**Ventilation de l'actif d'impôt différé**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Pertes reportables	133	517
Différences temporaires	307	356
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>440</b>	<b>873</b>

### Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (28%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 838	2 576
Impôts courants	153	334
CVAE (2)	587	
Impôts différés	433	(172)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill</b>	<b>3 011</b>	<b>2 738</b>
Taux théorique d'imposition	28,0%	30,5%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(843)</b>	<b>(835)</b>
Différences permanentes (1)	465	527
Autres	356	307
Effet de changement de taux	22	
<b>Charge d'impôt société comptabilisée</b>	<b>(586)</b>	<b>(162)</b>
CVAE (2)	(587)	(612)
<b>Charge d'impôt société Groupe</b>	<b>(1 173)</b>	<b>(774)</b>

(1) Principalement CIR.

(2) Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

### 3.18. Information relative aux parties Liées

#### Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Rémunération fixe	210	236
Éléments variables	47	39
Avantages en nature	8	6
Jetons de présence	3	3
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>283</b>

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 16 800 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

**3.19. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie**

Les montants de trésorerie suivants sont inscrits au bilan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 560	4 365
Découverts bancaires		
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>11 560</b>	<b>4 365</b>

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Autres</b>	<b>2020</b>
Emprunts bancaires	1 929	6 000	(332)	10	7 607
Financement de créances	3 837			(1 157)	2 680
Découverts bancaires					
Autres passifs financiers	621		(588)		33
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 387</b>	<b>6 000</b>	<b>(920)</b>	<b>(1 147)</b>	<b>10 320</b>

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Variation Brute</b>	<b>Variation en trésorerie</b>	<b>Autres variations</b>
Clients et autres débiteurs	23 420	25 681	(2 261)	2 806	(545)
<b>Total actif circulant</b>	<b>23 420</b>	<b>25 681</b>	<b>(2 261)</b>	<b>2 806</b>	<b>(545)</b>
Dettes Factor	2 680	3 837	(1 157)	(1 157)	
Fournisseurs et autres créditeurs	12 345	13 293	(948)	(1 225)	277
<b>Total passif circulant</b>	<b>15 025</b>	<b>17 130</b>	<b>(2 105)</b>	<b>(2 382)</b>	<b>277</b>
<b>Variation du BFR</b>			<b>156</b>	<b>424</b>	<b>(268)</b>

#### 4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2019	% de contrôle 31/12/2020	Méthode de consolidation au 31/12/2020
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,42	99,91	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale

## 5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Dirigeants et fondateurs	642 408	37%
Public	990 169	57%
Actions auto détenues	103 423	6%
<b>Total</b>	<b>1 736 000</b>	<b>100%</b>

### Plan d'actions gratuites

En 2020, IT Link a mis en place un troisième plan d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Date d'attribution	20 septembre 2018	20 septembre 2019	29 septembre 2020	TOTAL
Nombres d'actions initialement attribuées	72 000	7 415	19 326	98 741
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	6,20	12,80	12,75	
Date d'acquisition	20 août 2021	20 août 2022	20 août 2023	
Durée de vie (année)	3	3	3	
<b>Charge enregistrée sur l'exercice</b>	<b>78</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>99</b>

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires du Groupe,
- et résultat opérationnel du Groupe

Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.

- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois ;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

## 6. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	DELOITTE & ASSOCIES				Xavier TOUITOU			
	Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes	85	85	100%	100%	28	37	100%	100%
Missions accessoires								
<b>Total audit</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>28</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
<b>Total autres</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>28</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## **IV- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

# IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020



Xavier Touitou  
11, Cours Pierre Puget  
13006 Marseille

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à  
la Compagnie Régionale de Versailles et du  
Centre

# IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'assemblée générale de la société IT LINK

### 1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Fondement de l'opinion

### 2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## 3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## 4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **4.1 Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **4.2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **6 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille et Paris-La Défense, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Xavier Touitou

Deloitte & Associés

Didier OBRECHT

## V- COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN	46
COMPTE DE RESULTAT	47
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	48
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	48
1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	48
1.2. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE	48
1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES	48
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	49
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	51
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52
3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53
3.4. ECHEANCE DES CREANCES	53
3.5. SITUATION FISCALE DIFFEREE	54
3.6. TRESORERIE	54
3.7. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	55
3.8. AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	55
3.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN	55
3.10. ETAT DES PROVISIONS	56
3.11. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	56
3.12. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	57
3.13. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	57
3.14. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	57
3.15. CHARGES DE PERSONNEL	57
3.16. RESULTAT FINANCIER	58
3.17. RESULTAT EXCEPTIONNEL	58
3.18. IMPOT SUR LES BENEFICES	58
3.19. DROITS A LA FORMATION	58

## Bilan

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Immobilisations incorporelles	3.1.	1	2
Immobilisations corporelles	3.2.	10	12
Immobilisations financières	3.3.	3 334	3 332
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3 345</b>	<b>3 346</b>
Clients et comptes rattachés	3.4.	408	41
Autres créances	3.4.	6 325	8 012
Disponibilités	3.6.	424	418
<b>Actif circulant</b>		<b>7 157</b>	<b>8 471</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	3.4.	<b>217</b>	<b>215</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 719</b>	<b>12 032</b>

<b>Capitaux propres et passifs</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Capital social		882	882
Prime d'émission		1 481	1 481
Réserve légale		88	88
Report à nouveau		2 967	1 962
Résultat de l'exercice		551	1 005
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.7.</b>	<b>5 969</b>	<b>5 418</b>
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>	<b>3.10.</b>	<b>16</b>	<b>375</b>
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	3.8.	23	831
Emprunts et dettes financières		3 941	4 530
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11.	623	772
Dettes fiscales et sociales	3.11.	147	106
Autres dettes	3.11.		
<b>Dettes</b>		<b>4 734</b>	<b>6 239</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>10 719</b>	<b>12 032</b>

## Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2020	2019
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>3.13.</b>	<b>1 289</b>	<b>1 368</b>
Reprises et transferts de charges	3.14.		132
Autres produits			20
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 289</b>	<b>1 520</b>
Achats et autres services externes		(1 137)	(1 162)
Charges de personnel	3.15.	(488)	(374)
Impôts et taxes		(109)	(80)
Dotations aux amortissements et provisions		(14)	(25)
Autres charges		(22)	(7)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(1 770)</b>	<b>(1 648)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(481)</b>	<b>(128)</b>
Produits financiers		484	430
Charges financières		(3)	(20)
<b>Résultat financier</b>	<b>3.16.</b>	<b>481</b>	<b>410</b>
Produits exceptionnels		360	67
Charges exceptionnelles		(395)	(99)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.17.</b>	<b>(35)</b>	<b>(32)</b>
Impôt sur les bénéfices	3.18.	586	755
Participation des salariés			
<b>Résultat net</b>		<b>551</b>	<b>1 005</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 1 NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

#### 1.1. Faits majeurs de l'exercice

##### Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 29 septembre 2020, une troisième attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT Link S.A).

Au 31 décembre 2020, 98.741 actions gratuites représentant 5,7% du capital social ont été attribuées à près de 200 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe.

La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

##### Transfert de la cotation des titres IT Link sur le marché Euronext Growth Paris

Au 1<sup>er</sup> septembre 2020, les titres d'IT Link (FR0000072597) ont été radiés des négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) et concomitamment admis aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth.

Le projet de transfert avait été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale d'IT Link le 30 juin 2020 et par l'Euronext listing Board le 25 août 2020.

Ce transfert vise à permettre à IT Link d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise, à diminuer les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

##### Résolution du contentieux avec l'ancien Président

Sous mandat de son Conseil d'Administration du 17 novembre 2020, la société a conclu un accord prévoyant le règlement en faveur de Monsieur Benchimol d'une indemnisation globale à hauteur de 397 k€ et la prise en charge de ses frais de justice pour 92 k€. En complément, la société a obtenu le rachat de titres minoritaires de la filiale IT Link France SA, rachat réalisé pour la somme de 72,8 k€.

L'impact financier de cette transaction pour la société est de 552 k€ dont 360 k€ étaient déjà provisionnés est présenté en charge dans les éléments non courants du compte de résultat de l'exercice 2020.

#### 1.2. Activité au cours de l'exercice

IT Link assure une activité de holding animatrice pour l'ensemble des filiales du groupe. A ce titre elle réalise la gestion du portefeuille de participations, la conduite de la politique stratégique et le contrôle des filiales, ainsi que la fourniture de services administratifs.

En 2020, IT Link a réalisé pour 1,3 M€ de chiffre d'affaires relatif à cette activité.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du groupe restent à la charge de la holding.

#### 1.3. Evénements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

2021 marque une nouvelle étape dans la volonté d'IT Link l'accompagner ses clients à l'international, avec la création au 1<sup>er</sup> janvier d'une filiale implantée au Maroc, qui compte d'ores et déjà 12 collaborateurs productifs.



## 2 NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

Ces annexes font partie intégrante des comptes annuels clos au 31 Décembre 2020, faisant ressortir un total bilan de 10.655 k€ et un bénéfice de 550 k€.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ Continuité de l'exploitation,
  - ◆ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - ◆ Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales de présentation et d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.1. Immobilisations Incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

### 2.2. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Agencements, aménagements divers  
8 à 10 ans

Matériel de transport  
5 ans

Matériel de bureau et informatique  
3 à 5 ans

Mobilier  
8 à 10 ans

### 2.3. Immobilisations Financières

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre 2020, IT Link détient les titres mentionnés dans cette annexe.

Les autres immobilisations financières figurent également au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Pour les sociétés acquises, le prix d'acquisition des titres est en fonction de la valeur des parts de marché et/ou des technologies achetées, appréciées en fonction des chiffres d'affaires et des cash-flows prévisionnels. La valeur actuelle est examinée en fonction de l'évolution de ces paramètres depuis l'acquisition ainsi que de la situation nette.

Pour les sociétés créées, la valeur des titres est fonction de la prise de participation dans le capital. La valeur actuelle de ces sociétés est fonction de la situation nette, et

si besoin est, déprécié à hauteur de celle-ci si elle est négative.

## 2.4. Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, en fonction du risque encouru.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les soldes de ces transactions sont convertis au cours des devises au 31.12.2020 et les écarts de conversion nécessaires sont constatés. Les pertes éventuelles résultant de la conversion des soldes au cours du 31.12.2020 sont portées au compte de résultat via une provision pour risque de change.

## 2.5. Indemnités de départ à la retraite

Au 31.12.2020, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée en application de la méthode des unités de crédit projetées.

## 2.6. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus au cours de l'exercice rendent probables. Leur réalisation, leur échéance et leur montant sont incertains mais néanmoins estimables.

## 2.7. Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Prestations réalisées dans le cadre des contrats de prestations de services signés avec les filiales.

- Refacturations de frais engagés pour le compte des filiales.

## 2.8. Impôt sur les sociétés

La société faisant partie d'un groupe d'intégration fiscale, l'impôt est calculé et comptabilisé comme si la société était indépendante d'un point de vue fiscal. L'impôt exigible éventuellement comptabilisé correspond à l'impôt que la société aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

## 2.9. Rémunérations allouées aux dirigeants et jetons de présence

Aucune somme n'a été allouée à la rémunération des dirigeants au cours de l'année 2020, les dirigeants étant rémunérés sur la filiale opérationnelle IT Link France SA.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 16.800 €.

## 2.10. Composition du capital social :

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €.

La répartition du capital est la suivante au 31/12/2020 :

Actionnaires	2020		% des droits de vote
	Nombre d'actions	% du capital	
Dirigeants- actionnaires	642 408	37,0%	52,8%
<i>Indivision Zribi</i>	472 000	27,2%	38,1%
<i>Serge Benchimol</i>	143 334	8,3%	12,6%
<i>Eric Guillard</i>	7 442	0,4%	0,3%
<i>Nicolas Roux</i>	19 500	1,1%	1,7%
Auto détention	103 423	6,0%	
Public	990 169	57,0%	47,2%
<b>Total</b>	<b>1 736 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**3 NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS****3.1. Immobilisations incorporelles****Variation de la valeur brute**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
<b>Valeur brute au 1er janvier 2019</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

**Variation des amortissements et dépréciations**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
<b>Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020</b>	<b>2</b>		<b>2</b>

### 3.2. Immobilisations corporelles

#### Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute au 1er janvier 2019</b>		<b>8</b>	<b>8</b>
Acquisitions et développements internes		9	
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>		<b>17</b>	<b>17</b>
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut		(2)	(2)
Autres mouvements			
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>		<b>15</b>	<b>15</b>

#### Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
<b>Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
Amortissements de l'exercice		1	1
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
Amortissements de l'exercice		2	2
Cessions et mises au rebut		(2)	(2)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

### 3.3. Immobilisations financières

#### Variation

(en milliers d'euros)	Participation	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute au 1er janvier 2019</b>	<b>2 673</b>	<b>181</b>	<b>662</b>	<b>3 516</b>
Acquisitions et développements internes				
Cessions et mises au rebut		(19)		(19)
Autres mouvements	(12)		(128)	(140)
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	<b>2 661</b>	<b>162</b>	<b>534</b>	<b>3 357</b>
Acquisitions et développements internes	73	2	39	114
Cessions et mises au rebut			(112)	(112)
Autres mouvements				
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>2 734</b>	<b>164</b>	<b>461</b>	<b>3 359</b>
Provision pour dépréciation	(25)		néant	(25)

#### Détail des participations

(en milliers d'euros)	% de capital détenu	Capitaux propres avant affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Valeur brutes des titres	Dépréciation des titres
IT LINK France SA	99,91%	12 088	2 144	1 515	
IT LINK Benelux Sprl	99,00%	(40)	39	18	
NRX SAS	100,00%	558	(72)	1 097	
Accélérateur d'Innovation Inc.	100,00%	(240)	78	7	
IT LINK Germany GmbH	100,00%	(298)	(9)	25	(25)
Autres	n.s				
<b>Total</b>		<b>12 068</b>	<b>2 180</b>	<b>2 663</b>	<b>(25)</b>

### 3.4. Echéance des créances

#### Echéancier au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	> 1 an
Autres immobilisations financières	461		461
Dépôt de garantie	164		164
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>625</b>		<b>625</b>
Clients et comptes rattachés	408	408	
Organismes sociaux et fiscaux	4 480	681	3 799
Groupe et associés	1 844	448	1 396
Débiteurs divers			
<b>Total actif circulant</b>	<b>6 732</b>	<b>1 537</b>	<b>5 195</b>
Comptes de régularisation	217	217	
<b>Total général</b>	<b>7 574</b>	<b>1 754</b>	<b>5 820</b>
Provision pour dépréciation	(345)		(345)

### 3.5. Situation Fiscale Différée

#### Impôt payé d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Participation des salariés		
Contribution Sociale de Solidarité		
Autres	4	2
<b>Total Base</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Taux d'impôt	28%	31%
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Déficit reportable	13 967	13 181
Moins-values à long terme		

#### Impôt non comptabilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Charges à répartir		
Provisions réglementées		
Autres		
<b>Total Base</b>		
Taux d'impôt	28%	31%
<b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>		

### 3.6. Trésorerie

#### Actifs au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	2		2
Disponibilités	416		416
<b>Total Trésorerie</b>	<b>418</b>		<b>418</b>

#### Actifs au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	4		4
Disponibilités	420		420
<b>Total Trésorerie</b>	<b>423</b>		<b>423</b>

### 3.7. Variation des Capitaux Propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réserve légitime	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Total
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>882</b>	<b>1 481</b>	<b>88</b>	<b>1 962</b>	<b>4 413</b>
Résultat net de l'exercice				1 005	1 005
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>882</b>	<b>1 481</b>	<b>88</b>	<b>2 967</b>	<b>5 418</b>
Résultat net de l'exercice				551	551
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>882</b>	<b>1 481</b>	<b>88</b>	<b>3 518</b>	<b>5 969</b>

Le capital social est composé de 1.736.000 actions, entièrement libérées.

### 3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

#### Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	808	808		
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières	4 530	4 530		
<b>Total dettes financières</b>	<b>5 361</b>	<b>5 338</b>		<b>23</b>

#### Ventilation au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits				
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières	3 880	3 880		
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 903</b>	<b>3 880</b>		<b>23</b>

### 3.9. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Autres		
<b>Total engagements donnés</b>		
Facilité de caisses BICS	50	50
Découvert autorisé SG	50	50
<b>Total engagements reçus</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 3.10. Etat des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Indemnités de départ en retraite	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>384</b>	<b>109</b>		<b>493</b>
Dotations	15			15
Reprises de provisions utilisées				
Reprises de provisions sans objets	(24)	(109)		(133)
Autres mouvements				
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>375</b>			<b>375</b>
Dotations	1			1
Reprises de provisions utilisées	(360)			(360)
Reprises de provisions sans objets				
Autres mouvements				
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>16</b>			<b>16</b>

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 % en 2020.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

#### Résolution du contentieux avec l'ancien Président

Sous mandat de son Conseil d'Administration du 17 novembre 2020, la société a conclu un accord prévoyant le règlement en faveur de Monsieur Benchimol d'une indemnisation globale à hauteur de 397 k€ et la prise en charge de ses frais de justice pour 92 k€. En complément, la société a obtenu le rachat de titres minoritaires de la filiale IT Link France SA, rachat réalisé pour la somme de 72,8 k€.

L'impact financier de cette transaction pour la société est de 552 k€ dont 360 k€ étaient déjà provisionnés est présenté en charge dans les éléments non courants du compte de résultat de l'exercice 2020.

### 3.11. Echéance des dettes non financières

#### Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	772	772		
Dettes fiscales et sociales	106	106		
Autres dettes				
<b>Total dettes</b>	<b>878</b>	<b>878</b>		
Produits constatés d'avance				
<b>Total général</b>	<b>878</b>	<b>878</b>		



**Ventilation au 31 décembre 2020**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Solde comptable</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	623	623		
Dettes fiscales et sociales	147	147		
Autres dettes				
<b>Total dettes</b>	<b>770</b>	<b>770</b>		
Produits constatés d'avance				
<b>Total général</b>	<b>770</b>	<b>770</b>		

**3.12. Charges à Payer et Produits à Recevoir****Ventilation au 31 décembre 2020**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Factures non parvenues/non établies	621	
Avoir à émettre/à recevoir		
Provisions sociales	14	
Organismes sociaux à payer/à recevoir	5	
Etat à payer/à recevoir	18	107
<b>Total</b>	<b>658</b>	<b>107</b>

**3.13. Analyse du Chiffre d'Affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Ventes de marchandises		
Prestations de services	1 289	1 368
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 289</b>	<b>1 368</b>

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

**3.14. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges**

Il n'y a pas eu de subvention ni de transfert de charges sur l'exercice.

**3.15. Charges de Personnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Salaires et traitements	355	227
Charges sociales	133	147
<b>Total charge de personnel</b>	<b>488</b>	<b>374</b>
Effectif moyen	2	4
Cadre	2	4
Agents de maîtrise		

### 3.16. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts sur emprunts/prêts	(3)	3	(20)	18
Produits de participations		400		385
Dotations, Reprises sur provisions				
Autres		81		28
<b>Total</b>	<b>(3)</b>	<b>484</b>	<b>(20)</b>	<b>431</b>

### 3.17. Résultat Exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(122)		(90)	
Dotations, Reprises sur provisions		360		
Autres	(273)		(9)	67
<b>Total</b>	<b>(395)</b>	<b>360</b>	<b>(99)</b>	<b>67</b>

### 3.18. Impôt sur les Bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Impôt exigible	586	755
Impôt forfaitaire annuel		
<b>Total</b>	<b>586</b>	<b>755</b>

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (IT LINK SA, IT LINK France et NRX) comme en l'absence d'intégration fiscale.

La charge est calculée sur leur résultat propre après imputation des déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les sociétés redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est positif de 1.484 K€ pour l'année 2020 (3.240 K€ pour l'année 2019).

### 3.19. Droits à la formation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'un dispositif de Compte Personnel de Formation (CPF), à hauteur de 24h heures par an pour un temps plein<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour un salarié à temps plein, l'alimentation du compte se fait à hauteur de : 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.

## VI- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves et report à nouveau après affectation des résultats	% de capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des cautions et avals donnée par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations:</b>									
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société)									
IT LINK France SA	328	12 088	99,91%	1 525	1 525	1 430	45 567	2 114	0
IT LINK Benelux Sprl	18	(40)	99,00%	18	18	20	2 017	39	0
NRX SAS	150	357	100,00%	1 097	1 097	0	2 477	(72)	0
Accélérateur d'Innovation Inc.	7	(240)	100,00%	7	7	0	1 088	78	0
IT LINK Germany GmbH	25	(298)	100,00%	25	0	0	0	(9)	0
2. Participations (10% à 50% du capital détenu par la société)									
Autres	néant								
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations:</b>									
Autres	néant								

## VII- RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité, des résultats et de la gestion de notre Société ainsi que de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Le présent rapport présente une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement. Il vient également préciser les informations liées au fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société, ainsi que les indicateurs sur la responsabilité environnementale et en matière du personnel.

Les rapports des Commissaires aux comptes et du Comité d'audit, le rapport de gestion, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

*Eric Guillard*

*Président du Conseil d'administration*

## PREMIERE PARTIE : ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE LA MARCHE DES AFFAIRES

1. PRESENTATION DU GROUPE	62
1.1. FAITS MARQUANTS	62
1.2. EVENEMENTS POST-CLOTURE	63
2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE	65
2.1. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE	65
2.2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS	66
2.3. AFFECTATION DU RESULTAT OPERATIONNEL	66
2.4. CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	67
3. PERSPECTIVES	68
3.1. PERSPECTIVES DE LA SOCIETE IT LINK	68
3.2. PERSPECTIVES DU GROUPE	69
4. GESTION DES RISQUES	70
4.1. FACTEURS DE RISQUES	70
4.2. POLITIQUE D'ASSURANCES	71
4.3. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	71
5. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE	74
5.1. TRESORERIE	74
5.2. CAPITAUX PROPRES	74
5.3. DELAIS DE PAIEMENT	75
5.4. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	76
5.5. SITUATION D'ENDETTEMENT	77
5.6. INFORMATION SUR LES PRETS CONSENTIS	77
6. CAPITAL SOCIAL	78
6.1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	78
6.2. EXISTENCE DE DROITS DE VOTE DIFFERENTS	78
6.3. EVOLUTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	78
6.4. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	79
7. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	79

## 1 Présentation du Groupe

Le groupe IT Link est une Entreprise de Services Numériques (ESN), accélérateur d'innovation pour de grands acteurs industriels et tertiaires. Spécialiste des systèmes connectés sur toute la chaîne de valeur « du capteur au cloud », IT Link offre une expertise unique dans 8 métiers :

- 1) Embedded : Capteurs, Actionneurs & intelligence Embarquée,
- 2) IOT : « Internet of Things » et Systèmes connectés industriels,
- 3) Safety & Security : Sureté de fonctionnement et analyse de systèmes critiques,
- 4) Data Intelligence : Big Data scientifique et industrielle,
- 5) SI Business & Web : Systèmes d'information métiers et interface Web,
- 6) Mobile Apps : Applications mobiles connectées,
- 7) System Engineering : conseil et stratégie en ingénierie des systèmes connectés et du digital industriel,
- 8) Change : conduite du changement, co-construction et nouvelles expériences utilisateurs.

IT Link propose à ses clients 5 modes d'intervention :

- 1) Expert sur demande, pour les prestations d'assistance et d'expertise technique au sein des équipes du client,
- 2) Conseil et Direction de projets, pour les prestations d'AMOE, d'AMOA, d'audit....
- 3) Centres de Services, pour les prestations à engagement de productivité (à unités d'œuvre),
- 4) Forfaits « clés en main », pour les projets à engagement de résultats (coûts, qualités, délais),
- 5) Solutions, pour les projets d'intégration de produits (Google, Astao, MindBreeze InSpire ....).

Le Groupe est composé de 7 entités : la holding, IT LINK SA, et 6 filiales opérationnelles implantées en France (IT Link France; NRX) et à l'étranger (IT Link Benelux ; IT Link Germany ; Accélérateur d'Innovation Inc au Canada et Accélérateur d'Innovation Maroc).

### 1.1 Faits marquants de 2020

#### Impact de la crise sanitaire Covid19

Depuis la mi-mars, le Groupe s'est engagé pour la protection de la santé des collaborateurs et la continuité de service auprès de ses clients. Dans un contexte de confinement généralisé, le télétravail a été privilégié pour l'ensemble des activités qui y étaient éligibles.

Si cette période marque un coup d'arrêt, après plusieurs trimestres de croissance à deux chiffres, l'impact constaté de la crise sanitaire sur l'activité aura finalement été plus modéré qu'envisagé au moment de la publication du communiqué financier du 17 novembre 2020 (-7% estimés).

En 2020, le Groupe IT Link a enregistré un chiffre d'affaires de 49,11 millions d'euros, en recul organique de 5,5% comparé à 2019.

#### Impacts du Covid19 sur la présentation des comptes:

- Au bilan

Le Prêt Garanti par l'Etat obtenu à hauteur de 6 M€ est présenté en « autres passifs financiers » à court-terme.

Les dettes de cotisations sociales consécutives au report des échéances des mois d'avril et mai ont été intégralement remboursés au second semestre.

- Au compte de résultat

La crise impacte l'ensemble des postes du compte de résultat (du chiffre d'affaires au résultat opérationnel).

Les produits et coûts spécifiques Covid19 n'ont fait l'objet d'aucun reclassement et figurent dans les postes du compte de résultat opérationnel courant.

L'impact du chômage partiel vient minorer le poste « charges de personnel » pour un montant de l'ordre de 2,1 M€. Le reste à charge représente pour le Groupe un coût de près de 350 k€.

Les surcoûts relatifs à la gestion des mesures sanitaires et à la généralisation du télétravail ont en majeure partie été

compensés par l'arrêt des dépenses de voyages et déplacements pendant la période de confinement. En résulte un impact non significatif sur les comptes.

Enfin, aucune dépréciation des actifs n'a été constatée en conséquence de la crise.

### Une situation RH stable sur la fin d'année

Au 31 décembre, l'effectif du Groupe est de 648 collaborateurs (stable depuis fin septembre), soit 16 collaborateurs de moins en un an.

### Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 29 septembre 2020, une troisième attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT Link S.A).

Au 31 décembre 2020, 98.741 actions gratuites représentant 5,7% du capital social ont été attribuées à près de 200 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe.

La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

### Bilan du plan stratégique Dimension 2020

Le Groupe a clôturé son plan Dimension 2020 le 31 décembre dernier. La conduite de ce plan a permis au Groupe IT Link de connaître une accélération importante de son activité, en s'appuyant sur quatre grands axes :

- Renforcer ses expertises métiers en complément du savoir-faire technique historique du Groupe,
- Adresser des projets à plus forte valeur ajoutée pour ses clients,
- Attirer et fidéliser des talents de haut niveau,

- Améliorer l'efficacité structurelle et opérationnelle.

Si la crise sanitaire apparue en mars 2020 a marqué un coup d'arrêt à la dynamique de croissance imprimée par le Groupe depuis le second semestre 2018, le bilan demeure très encourageant.

En 3 ans, l'effectif du Groupe est passé de 517 collaborateurs au 31 décembre 2017 à 648 fin 2020. Le chiffre d'affaires a augmenté de 17%, soutenu par une hausse du taux journalier moyen de plus de 10%, et ce malgré un contexte de tension généralisé sur les prix sur l'année 2020. Le résultat d'exploitation s'est nettement redressé au-delà des 3 M€ par an, soit un taux de marge à près de 6,5% en progression par rapport à 2018 (4,7%) confirmant ainsi l'amélioration de la rentabilité du Groupe sur la durée.

### Transfert de la cotation des titres IT Link sur le marché Euronext Growth Paris

Au 1<sup>er</sup> septembre 2020, les titres d'IT Link (FR0000072597) ont été radiés des négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) et concomitamment admis aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth.

Le projet de transfert avait été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale d'IT Link le 30 juin 2020 et par l'Euronext listing Board le 25 août 2020.

Ce transfert vise à permettre à IT Link d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise, à diminuer les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

### Résolution du contentieux avec l'ancien Président

Sous mandat de son Conseil d'administration du 17 novembre 2020, la société a conclu un accord prévoyant le règlement en faveur de Monsieur Benchimol d'une indemnisation globale à hauteur de 397 k€ et la prise en charge de ses frais de justice pour 92 k€. En complément, la société a obtenu le rachat

de titres minoritaires de la filiale IT Link France SA, rachat réalisé pour la somme de 72,8 k€.

L'impact financier de cette transaction pour la société est de 552 k€ dont 360 k€ étaient déjà provisionnés. Il est présenté en charge dans les éléments non courants du compte de résultat de l'exercice 2020.

## 1.2 Événements post-clôture

### Nouveau plan stratégique « Connex't25 »

Afin de succéder au plan Dimension 2020, une nouvelle stratégie « Connex't25 » a été définie par la Direction du Groupe IT Link, pour les quatre prochains exercices. L'ambition de ce nouveau plan stratégique est détaillée au paragraphe 3 « Perspectives 2021 ».

### Renforcement de la stratégie RSE du Groupe IT Link

Dans le cadre de la stratégie Connex't25, le Groupe entend consolider sa position d'employeur engagé et responsable. Depuis le début de l'année, IT Link s'est dotée d'une Charte éthique et a mis en place le dispositif mensuel d'arrondi sur salaire, en partenariat avec la fondation Epic<sup>2</sup>. En mars 2021, IT LINK a été certifiée EcoVadis Silver, pour son engagement RSE<sup>3</sup>.

### Implantation du Groupe au Maroc

Pour accompagner un de ses principaux clients, IT Link s'est implantée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à Casablanca, avec la création de sa filiale Accélérateur d'Innovation Maroc. La filiale compte d'ores et déjà 12 collaborateurs productifs.

---

<sup>2</sup> L'arrondi sur salaire permet aux salariés du Groupe de financer deux associations sélectionnées par les collaborateurs.

<sup>3</sup> Cette labélisation récompense les initiatives prises par le Groupe et le place dans une démarche d'amélioration continue. Pour plus d'informations : <https://ecovadis.com/fr/>



## 2 Présentation de l'activité

### 2.1 Présentation des sociétés du Groupe

#### IT LINK (SA)

IT LINK est la société mère du Groupe. Elle exerce une activité mixte de holding financière et d'animation du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Elle réalise des prestations de support pour les sociétés opérationnelles et gère également la cotation de ses propres titres et la communication financière.

#### IT LINK France (SA)

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques (spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et informatique embarquées), implantée en région parisienne, dans l'Ouest et dans l'Est de la France. Détenue à 99,72% par IT LINK.

#### NRX (S.A.S.U)

Filiale opérationnelle de Services Numériques, capable de proposer le déploiement à grande échelle des technologies et produits Google Enterprise et MindBreeze auprès des acteurs des secteurs industriels et tertiaires en quête de productivité et d'innovation. Détenue à 100% par IT LINK.

#### IT LINK BENELUX (S.P.R.L)

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques, créée en avril 2013 et implantée à Bruxelles. Cette société est chargée du développement du Nord de l'Europe. Détenue à 100% par IT LINK.

#### ACCELERATEUR D'INNOVATION INC

Filiale opérationnelle dans les prestations informatiques, créée en mars 2016 et implantée à Montréal (Québec) et chargée du développement Nord-Américain. Détenue à 100% par IT LINK.

#### IT LINK GERMANY (GmbH)

Filiale opérationnelle dans le conseil et les technologies digitales, créée en avril 2016 et implantée à Cologne. Chargée du

développement en Allemagne, détenue à 100% par IT LINK. Depuis la fin de l'année 2017, l'activité de la filiale allemande est en suspens et n'emploie plus de salarié.

#### 2.1.1 Activité des filiales françaises

##### IT Link France

(en milliers d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	45 567	49 074
Résultat d'exploitation	2 786	3 233
en % du chiffre d'affaires	6,1%	6,6%
Impôts sur les bénéfices	(252)	(581)
Participation	(349)	(585)
Résultat net	2 114	1 940 <sub>IT</sub>

LINK FRANCE a connu durant l'année 2020 une décroissance du chiffre d'affaires de 7,1%. Durant cette période, le taux d'occupation des équipes a chuté du fait du contexte sanitaire au premier semestre pour reprendre un niveau normatif en fin d'année autour de 92%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2.786 K€ contre 3.233 K€ en 2019.

L'impôt sur les bénéfices, net du crédit d'impôt recherche s'élève à 252 K€ et la participation des salariés s'élève à 349 K€.

Le résultat de l'exercice est positif de 2.114 K€, il était de 1.940 K€ pour l'année 2019.

##### NRX

(en milliers d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	2 477	2 695
Résultat d'exploitation	(96)	(33)
en % du chiffre d'affaires	-3,9%	-1,2%
Impôts sur les bénéfices		20
Résultat net	(72)	(18)

Au cours de l'exercice 2020, NRX a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 8%, qui le porte à 2.477 K€. Le résultat d'exploitation passe de (33) K€ en 2019 à (96) K€ en 2020. Le résultat net en 2020 est une perte de (72) K€ contre (18) K€ en 2019.

## 2.1.2 Activité des filiales étrangères

### IT Link Benelux

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	2 017	1 647
Résultat d'exploitation	79	(84)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,9%	-5,1%
Impôts sur les bénéfices	(26)	1
Résultat net	39	(97)

Le chiffre d'affaires d'IT LINK BENELUX 2019 était de 1.647 K€, celui de 2020 est de 2.017 K€. Le résultat d'exploitation est de 79 K€ et le résultat net de 39 K€.

### Accélérateur d'innovation Inc. (Canada)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	1 088	926
Résultat d'exploitation	78	(37)
Résultat net	77	(35)

Le chiffre d'affaires d'Accélérateur d'innovation en 2020 est de 1.095 K€ comparé à 926 K€ en 2019. Le résultat d'exploitation est de 78 K€.

### IT Link Germany

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires		
Résultat d'exploitation	(9)	(22)
Résultat net	(9)	(22)

Société dont l'activité est en suspens depuis la fin de l'année 2017.

## 2.2 Examen des comptes et résultats

Les comptes sociaux ont été établis suivant les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels, identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Les règles et méthodes comptables retenues pour les comptes consolidés du Groupe sont conformes aux modifications

du référentiel IFRS et identiques à celles appliquées pour l'exercice 2019.

## 2.2.1 Comptes sociaux IT LINK SA

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	1 289	1 368
Résultat d'exploitation	(481)	(128)
Résultat net	551	1 005

En 2020, IT LINK a effectué des prestations de services pour ses filiales pour 1.289 K€ contre 1.368 K€ en 2019. La sous-location d'une partie du siège social au Kremlin-Bicêtre a représenté 124 K€.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du Groupe et à la promotion de l'image du Groupe restent à la charge de la holding.

## 2.2.2 Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par le Groupe au 31 décembre 2020.

La totalité des entités sont intégrées globalement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	49 109	51 979
EBIDTA*	4 281	4 611
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	8,7%	8,9%
Résultat d'exploitation courant	3 371	3 496
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,9%	6,7%
Résultat d'exploitation	3 149	3 446
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,4%	6,6%
Résultat net	1 838	2 576
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,7%	5,0%

Au titre de l'exercice 2020, le Groupe IT LINK a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 49.109 K€, en baisse de 5.5% par rapport à l'exercice 2019.

(\*) L'EBITDA désigne le résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et dépréciations. Il est ajusté des dotations aux provisions pour risques.

Contribution au chiffre d'affaires par pays :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
France	93,7%	95,2%
Belgique	4,1%	3,0%
Canada	2,2%	1,7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La croissance à l'international est principalement générée par la Belgique dont les ventes ont progressé sur l'exercice de manière dynamique.

L'EBIDTA s'élève à 4.281 K€ contre 4.611 K€ en 2019. Il représente 8,7% du chiffre d'affaires contre 8,9% en 2019.

Le résultat d'exploitation courant de la période ressort à 3.371 K€, comparé à 3.496 K€ pour l'exercice 2019. La marge progresse à 6,9% du chiffre d'affaires comparé à 6,7 % en 2019. Elle est en ligne avec les objectifs de la société.

Le coût de l'endettement financier reste faible à 0,27% du chiffre d'affaires (contre 0,28% en 2019).

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 1.173 K€ pour 2020, soit un taux égal à 39% du résultat avant impôt (vs 23% en 2019). Cette charge d'impôt inclut 587 K€ de CVAE.

Le résultat net consolidé du Groupe atteint 1.836 K€ en 2020 (contre 2.570 K€ en 2019) et représente 1,12 € par action contre 1,57€ en 2019.

### 2.3 Affectation du résultat opérationnel

Le résultat de la société IT LINK pour l'exercice 2020 faisant apparaître un résultat de 551 K€, nous vous proposons d'affecter celui-ci de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : 551 K€
- Report à nouveau des exercices précédents : 2.967 K€
- Soit un total de : 3.518 K€

Lequel sera réparti de la façon suivante :

- Dividende 347,20 K€  
*(sur la base d'un nombre d'action de 1.736.000 actions, incluant les actions auto-détenues au 31 décembre 2020)*
- Report à nouveau 3.170,80 K€

Le compte « Report à nouveau » serait ainsi porté du solde créditeur de 2.967 K€ à un solde créditeur de 3.170,80 K€.

### 2.4 Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles du Groupe s'élèvent à 1.062 K€.

Il s'agit principalement de la participation, de la provision pour engagements de retraite et la contribution sociale de solidarité.

### 3 Perspectives

#### 3.1 Perspectives de la société IT LINK

La Société poursuivra son activité de holding animatrice et pilotera les projets du Groupe.

#### 3.2 Perspectives du Groupe

##### Lancement du plan Connex't25

Avec le plan Connex't25, le Groupe IT Link réaffirme son ambition de leadership dans le domaine des systèmes connectés en s'appuyant sur un modèle de développement durable et engagé.

Un plan construit d'après une vision claire, positive et responsable

- Le "tout connecté" connaît une croissance fulgurante et modifie radicalement nos modes de consommation, de travail, de déplacement, de divertissement... de vie.
- Les systèmes connectés peuvent apporter des réponses aux grands défis actuels de notre société : changements climatiques, crises sanitaires, sécurité des biens et des personnes, éducation et égalité des chances.
- Grâce au digital, les entreprises renforcent leur agilité et font évoluer leur modèle économique pour atteindre une croissance durable et rentable.

Le précédent plan stratégique, Dimension 2020, a permis au Groupe IT Link de connaître une accélération importante de son activité (17% de croissance du chiffre d'affaires et près de 3 points de résultat d'exploitation supplémentaires sur 3 ans).

Le plan Connex't25 s'inscrit dans la continuité de Dimension 2020 et s'appuie sur 3 ambitions complémentaires.

##### Les 3 ambitions du plan Connex't25

###### Ambition #1

Imaginer et déployer les systèmes connectés de demain et contribuer à répondre aux grands enjeux environnementaux, sociétaux,

économiques et technologiques qui s'imposent à nous.

IT Link fait le choix de structurer son offre autour d'enjeux majeurs des années à venir:

- Mobility : Mobilités intelligentes et durables
- Security : La sécurité des biens et des personnes
- Life Science & Energy : L'innovation au service de la santé et de l'environnement
- Industry : Infrastructures durables et systèmes connectés industriels
- Work : Efficience des organisations et nouvelles expériences digitales

Le Groupe IT Link s'appuie sur une stratégie de R&D en lien étroit avec le marché et ses clients, ainsi que sur le développement de nouveaux partenariats stratégiques en France et à l'international (capteurs, solutions SaaS, intégrateurs / distributeurs...).

###### Ambition #2

Accélérer, pour accompagner plus loin les clients du Groupe et soutenir leurs ambitions dans des projets de plus en plus novateurs et globaux.

Depuis 35 ans, le Groupe IT Link a su prouver son savoir-faire et sa valeur en devenant un partenaire de confiance de ses clients dans la durée.

Dans la continuité des succès du plan Dimension 2020, IT Link compte maintenir sa dynamique de développement, selon trois axes prioritaires :

- Organisation des forces commerciales afin de renforcer les partenariats avec ses clients comptes clés et accélérer ses actions de conquête de nouveaux business
- Structuration des offres de massification (centres de services, pôles d'expertise) afin d'apporter de l'efficience économique
- Accompagnement de ses clients dans leur développement à l'international au travers notamment de nouvelles géographies

### Ambition #3

Grandir avec les collaborateurs et renforcer la position d'employeur responsable et engagé du Groupe IT Link.

Le plan stratégique Dimension 2020 a permis au Groupe IT Link de développer son attractivité et d'augmenter ses effectifs de +25% depuis janvier 2018.

Dans la période, l'entreprise a également obtenu la certification Great Place To Work pour la première fois en juin 2019.

Le plan Connex't'25 marque une nouvelle étape dans ce développement, en intégrant des engagements RH et sociétaux forts. La première étape de cette démarche ambitieuse est la mise en place dès le 1er janvier 2021 d'un programme collectif de soutien à deux associations œuvrant pour l'éducation et l'égalité des chances.

D'autre part, IT Link France a renouvelé sa certification EcoVadis Silver le 15 mars 2021 et intègre le cercle des 20% des entreprises les plus performantes en termes d'éthique, de respect de l'environnement, d'engagement social et respect des droits de l'homme, ainsi que d'achats responsables.

### Premier horizon : 2021

Compte tenu du retour à un taux d'activité nominal dès le début de l'année 2021, le Groupe IT Link prévoit une reprise de la croissance à partir du second trimestre.

Sur l'année, le Groupe envisage un chiffre d'affaires et une rentabilité opérationnelle à des niveaux comparables à ceux enregistrés en 2019.

### Deuxième horizon : 2023

Afin d'atteindre les 3 ambitions du plan Connex't'25, les trois premières années doivent permettre au Groupe IT Link :

- d'augmenter ses effectifs productifs de 250 collaborateurs,
- de doubler son activité à l'international,
- d'augmenter de 50% le chiffre d'affaires annuel sur ses activités « Solutions ».

Cette dynamique est basée sur de la croissance organique, le groupe étant prêt à saisir toute opportunité de croissance externe pour raccourcir le délai d'atteinte de ces objectifs.

## 4 Gestion des Risques

### 4.1 Facteurs de risques

IT Link procède régulièrement à une revue des facteurs de risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités ou ses résultats. Cette revue est établie par le Directeur administratif et financier du Groupe avec le Comité d'audit, puis présentée en Conseil d'administration.

#### Risques liés aux conditions de marché et dépendance sectorielle

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services numériques, le Groupe IT Link est exposé au ralentissement général du rythme de croissance des marchés sur lesquels il est présent (majoritairement français). Par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activités a une incidence directe sur la marche des affaires du Groupe très liée aux investissements de R&D (notamment dans l'automobile).

Le Groupe IT Link veille à ne pas devenir dépendant d'un client et/ou secteur spécifique ; l'objectif étant qu'aucun client ne représente plus de 15% du chiffre d'affaires et qu'aucun secteur d'activité ne dépasse 30% de l'exposition sectoriel du Groupe.

Face à la concentration des grands groupes industriels et la rationalisation des politiques d'achats visant à réduire le coût et le nombre de prestataires externes, le Groupe IT Link met en avant son positionnement de spécialiste, sa présence sur des projets stratégiques, ses compétences sectorielles ainsi que sa maîtrise des technologies.

#### Risque lié au capital humain

La poursuite du développement du Groupe IT Link dépend majoritairement de sa capacité à recruter du personnel ingénieur et technique qualifié, dont des profils souvent très recherchés par la concurrence d'Entreprises de Services Numérique (ESN) qui peuvent présenter une notoriété plus importante que celle d'IT Link.

Par ailleurs, la réputation et la perception du « bien-être » au travail pourraient réduire

la capacité d'IT Link à conserver, attirer et fidéliser des employés à des conditions de marché convenables. Elle pourrait alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

#### Risque lié aux personnes clés

Le succès futur d'IT Link dépend étroitement des efforts et de l'expérience de son dirigeant, Monsieur Éric GUILLARD, Président Directeur Général et de l'équipe de direction occupant des postes clés : Monsieur Noël MOISAN, Directeur du Système d'Information, Monsieur Nicolas ROUX, Directeur de la société NRX, Monsieur Éric BOILEAU, Directeur Technique, Monsieur Thierry LEFEBVRE, Directeur commercial Services France, Monsieur Pierre-Jean LESCOLE, Directeur Général de la société Accélérateur d'Innovation (IT LINK Canada), Monsieur Christophe DELORT, Directeur Associé pôle Transports Intelligents et Connectés, Monsieur Julien BOURGEOIS, Directeur Administratif et Financier, Madame Cécile CHOPINET, Directrice des Ressources Humaines, Monsieur Matthieu GIRARD, Directeur Marketing et Communication mais aussi de son personnel technique et scientifique.

Dans l'objectif de fidéliser ses équipes, le Groupe a mis en place des éléments de rémunération variables et un Plan d'Actions Gratuites (PAGA), avec des critères de performances sur la croissance des résultats du Groupe à atteindre sur trois ans.

#### Risque d'engagement de résultat et risques cyber

Le Groupe réalise une part croissante de son chiffre d'affaires à travers la réalisation de projets avec engagement de résultat, sur des domaines parfois sensibles (banque, santé, défense...)

De ce fait, l'exécution des travaux menés par les équipes d'IT Link est sujette aux risques Cyber de piratage ou vol de données (phishing, spyware), d'attaque visant à rendre indisponibles les bases de données (ransomware, malware) ou d'engendrer des défaillances opérationnelles majeures (dénis de service (DoS)).

Afin de couvrir ce type de risque, le Groupe IT Link a initié un programme de renforcement de son système de management de la sécurité de l'information dans le cadre de la certification ISO27001. Par ailleurs, l'ensemble de ses activités sont couvertes par des contrats d'assurance professionnelle incluant les risques cyber.

#### **Risque lié à la non-continuité d'exploitation du fait de la pandémie Covid 19**

Le risque sanitaire apparu avec la pandémie du coronavirus a révélé la nécessité pour le Groupe IT Link d'intégrer au plan de continuité d'activité des mesures adaptées aux nouvelles contraintes liées à cette situation exceptionnelle :

- Renforcement de mesures d'hygiène ;
- Restrictions de circulation ;
- Confinement des populations ;
- Fermetures de sites clients où se déroulent habituellement les prestations de services.

Ainsi afin d'assurer la continuité de l'exploitation tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs, le Groupe IT Link permet, pour la majorité d'entre eux, la réalisation des productions en télétravail, ou sur les sites clients où le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale sont garanties.

Par ailleurs, les équipes de direction et les fonctions supports étant rompues au télétravail depuis plusieurs années, ils permettent en toutes circonstances un bon fonctionnement des activités essentielles à la gestion du Groupe.

## **4.2 Politique d'assurances**

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. La totalité des sociétés du Groupe est assurée pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter de manière significative son activité ou ses résultats.

Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- Responsabilité Civile exploitation,
- Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux,
- Responsabilité Risques Cyber,
- Multirisques dommages,
- Assurance-crédit,
- Flotte automobile,
- Protection Sociale.

La Direction Générale assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances.

Les garanties en Responsabilité Civile sont souscrites pour le compte de l'ensemble des filiales du Groupe.

## **4.3 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques**

Le dispositif mis en œuvre se base sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

### **4.3.1 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne vise à répondre aux risques auxquels sont exposées les entités du Groupe, l'objectif étant de fournir une assurance raisonnable quant aux points suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations,
- la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,

- la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources,
- la fiabilité des informations financières.

#### 4.3.2 Organisation du contrôle interne

##### 4.3.2.1 Acteurs du contrôle interne

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par la Direction générale et les responsables de chaque entité opérationnelle.

Compte tenu de la taille du Groupe, le contrôle interne repose en grande partie sur l'implication de la Direction générale et du Directeur administratif et financier Groupe.

Depuis 2018, un Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi du processus d'élaboration financière ; de l'efficacité de systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

##### 4.3.2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs, compte tenu de la taille du Groupe.

À ce jour, le système de contrôle interne est principalement basé sur une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle et d'enregistrement dans la limite de l'effectif du Groupe.

##### 4.3.2.3 Références et règles internes

#### Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles définies selon des normes génériques (ISO 9001, ISO27001, ...).

La principale filiale opérationnelle du Groupe, IT Link France, est certifiée ISO9001. Une démarche est en cours pour obtenir une certification ISO27001 de son système de management de la sécurité de l'information.

#### Recrutement

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources humaines du Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe.

#### Ventes

IT Link utilise pour toutes ses filiales le même système d'exploitation (CRM) et un logiciel dédié à la facturation.

Le recouvrement des créances est réalisé à partir du suivi réalisé par la société d'affacturage : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Pour les projets structurés, le Groupe s'est doté de modèles de contrats et de Conditions Générales de Services spécifiques. Avant d'engager le Groupe sur un appel d'offre, les Responsables Commerciaux et Techniques étudient ensemble les risques potentiels du service.

#### Achats

Les achats sont centralisés sur un système de validation électronique. Le règlement des factures est organisé par la Comptabilité avec la validation d'une tierce personne indépendante, qui assure une vérification des informations ayant permis de valider les factures.

#### Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mis en place au sein du Groupe vise à réduire



les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires.

Le Groupe dispose d'un contrôle de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges et d'une facturation réactive.

### **Information comptable et financière**

L'élaboration de l'information comptable et financière d'IT Link est assurée par le Directeur administratif et financier du Groupe, assisté par un cabinet d'expertise comptable pour la consolidation utilisant un logiciel standard.

### **Communication financière**

La communication des résultats trimestriels du Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Générale.

La communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière est assurée par le Directeur administratif et financier.

### **Trésorerie**

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés via les certificats d'accès exigés par les banques enregistrés dans un logiciel applicatif dédié.

### **Systèmes d'information**

Les principaux logiciels applicatifs du Groupe sont :

- Customer Relationship Management (« CRM »)
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs
- Gestion et établissement de la Paie
- Gestion et suivi des frais
- Administration des ventes et facturation
- Comptabilité générale et analytique
- Achats.

#### **4.3.2.4 Conformité aux lois et règlements en vigueur**

L'organisation d'IT Link est fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. La gestion de ces problématiques est donc entièrement du ressort de la Direction Générale. A cet effet, le département administratif et financier collabore étroitement et coordonne les actions entreprises, éventuellement avec l'aide de conseils externes à la Société.

#### **4.3.2.5 Evolution du contrôle interne**

IT Link se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne. En fonction de l'évolution de sa taille, Le Groupe renforcera pragmatiquement son organisation et ses processus.

## 5 Examen de la situation financière

### 5.1 Trésorerie

Sur l'exercice, le Groupe a généré un peu plus de 1 M€ de flux de trésorerie auquel se sont additionnés 6 M€ de Prêts Garantis par l'Etat (PGE). Les flux générés par l'activité restent positifs au-delà de 3 M€ résultant principalement du maintien d'un bon niveau d'EBITDA et de la réduction du BFR (Besoin en Fonds de Roulement).

La situation financière du Groupe au 31 décembre 2020 est excédentaire de 1,2 M€, contre une situation de dette nette de 2 M€ au 31 décembre 2019 (incluant la dette liée au factor).

La trésorerie brute du Groupe s'établit à 11,6 M€ au 31 décembre 2020 dont 6 M€ de PGE.

### 5.2 Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le groupe auto détient 103.423 titres (6 % du capital) contre 100.678 titres (5,8% du capital) au 31 décembre 2019. Cette évolution résulte des mouvements liés au contrat d'animation de marché.

Le total des titres d'autocontrôle a été évalué à 363 K€ (403K€ au 31 décembre 2019), montant déduit des capitaux propres.

### 5.3 Délais de paiement

En application des dispositions prévues aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, relatives aux délais de paiement des fournisseurs de la Société, nous vous précisons que le solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2020 s'élève à 1.938 K€.

Les factures émises par la société IT Link SA concernent exclusivement des sociétés du groupe. Les règlements des dettes et créances inter-compagnies faisant office de variable d'ajustement pour la trésorerie du Groupe cela explique que leur traitement soit plus long.

#### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(en milliers d'euros)

##### Factures reçues non réglées au 31 décembre 2020

Retard en jours	31 à 60				91 jours et plus	TOTAL
	1 à 30 jours	jours	jours	jours		
Nb de factures concernées	4				2	6
Montant total HT des factures concernées	48				13	61
% du montant total des achats de l'exercice	4%	0%	0%		1%	5%

##### Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

##### Factures émises non réglées au 31 décembre 2020

Retard en jours	31 à 60				91 jours et plus	TOTAL
	1 à 30 jours	jours	jours	jours		
Nb de factures concernées	1	1			1	3
Montant total HT des factures concernées	25				1	26
% du chiffre d'affaires de l'exercice	2%	0%	0%		0%	2%

##### Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

## Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)

### Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Retard en jours				TOTAL
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
Nb de factures concernées	81	24	1	-	106
Montant total HT des factures concernées	830	87	19	-	936
% du montant total des achats de l'exercice	72,9%	7,6%	1,7%	0,0%	82,2%

### Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

### Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Retard en jours				TOTAL
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
Nb de factures concernées	6	2	2	-	10
Montant total HT des factures concernées	198	83	266	-	547
% du chiffre d'affaires de l'exercice	15,4%	6,4%	20,6%	0,0%	42,4%

### Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

## 5.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

*(en milliers d'euros)*

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2 020</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital	882	882	882	882	882
Nombre d'actions ordinaires	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000
<b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 373	1 720	1 120	1 368	1 289
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1 654	(874)	1 313	1 785	1 151
Impôts sur les sociétés	180	170	268	755	586
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1 781	(809)	1 192	1 005	551
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,06	(0,41)	0,91	1,46	1,00
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1,03	(0,47)	0,69	0,58	0,32
Dividende par actions	0	0	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	6	4	4	4
Masse salariale de l'exercice	895	1 099	478	374	488
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	227	273	198	147	133

### **5.5 Situation d'endettement**

Au 31 décembre 2020, le Groupe IT LINK supporte 7.640 K€ de dettes financières, correspondant à la dette de financement des investissements immobiliers et mobiliers de la société IT LINK France et du PGE (6 M€) obtenu pour faire face à la crise sanitaire.

### **5.6 Information sur les prêts consentis**

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

## 6 Capital social

### 6.1 Répartition du capital social

Le capital social n'a pas évolué depuis 2008 et s'élève à un montant de 882.173 €, divisé en 1 736 000 actions.

#### Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	2020			2019		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	642 408	37,0%	51,6%	642 726	37,0%	51,6%
<i>Indivision Zribi</i>	472 000	27,2%	37,2%	472 000	27,2%	37,2%
<i>Serge Benchimol</i>	143 334	8,3%	12,3%	143 334	8,3%	12,3%
<i>Eric Guillard</i>	7 574	0,4%	0,3%	7 892	0,5%	0,3%
<i>Nicolas Roux</i>	19 500	1,1%	1,7%	19 500	1,1%	1,7%
Salariés	7 402	0,4%	0,3%	6 355	0,4%	0,3%
Auto détention	103 423	6,0%		100 678	5,8%	
Public	990 169	57,0%	48,1%	992 596	57,2%	48,1%
<b>Total</b>	<b>1 736 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 736 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Il n'existe aucun titre financier, autre que des actions, émis par IT LINK.

### 6.2 Existence de droits de votes différents

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (voir article 22.4 des Statuts).

### 6.3 Evolution relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice écoulé	Motifs des acquisitions effectuées	
	Animation du marché	Plan d'actions Gratuites
Nombre d'actions propres achetées	91 417	2 264
Nombre d'actions propres vendues	(90 936)	
Cours moyens des actions achetées en €	12,28	9,70
Cours moyens des actions vendues en €	(12,15)	
<b>Actions propres inscrites au nom de la société</b>		
Montant en K€	363	
Fraction du capital qu'elle représentent	6,00%	

Les règlements du Plan d'attribution gratuite d'actions (le Plan d'AGA) ont été arrêtés respectivement par le Conseil d'administration du 20 septembre 2018, dans ses résolutions 7 et 8 ; le Conseil d'administration du 20 septembre 2019, dans ses résolutions 6 et 7 et le Conseil d'administration du 29 septembre 2020, dans ses résolutions 5 et 6.

Afin de minimiser l'impact de la crise de la Covid-19 sur le nombre d'actions gratuites attribuées à chaque bénéficiaire (ce nombre étant indexé sur les critères de performance du Groupe),

les critères de performance des plans arrêtés en 2018 et 2019 ont fait l'objet d'une révision lors du Conseil d'administration du 25 août 2020.

#### 6.4 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), le rapport de gestion présente un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2020.

### 7 Activités en matière de recherche et de développement

Un effort important est consacré à la recherche et à l'innovation pour contribuer au renforcement du positionnement du Groupe IT LINK, centralisé sur les filiales opérationnelles, à savoir IT LINK France SA et les filiales étrangères.

Les frais de recherche et développement engagés en 2020 se sont élevés à 1.336 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice, soit 2,7% du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice clos, la filiale IT LINK France est intervenue sur différents projets de R&D et notamment :

- L'IOT appliqué à la mobilité et à la détection des flux de passagers, et en particulier la mesure en temps réel de l'affluence dans les transports dans le contexte de la crise sanitaire ;
- L'IOT appliqué à la sécurité des équipements sensibles ;
- Le développement de l'application de sûreté ASTAO et plus globalement des

systèmes d'alerte et de gestion de crise pour la sécurité des personnes ;

- L'intelligence artificielle dans le contexte de l'industrie 4.0, et pour l'analyse automatique du trafic routier.

L'expérience acquise, permet à l'ensemble des sociétés du Groupe de proposer à ses clients des solutions compétitives dans les domaines étudiés tout en ouvrant des perspectives de développement commercial sur des applications pratiques.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche ...) sont comptabilisés au niveau des comptes consolidés en résultat opérationnel en tant que « subventions d'exploitation » dans les « Autres produits » du compte de résultat.

Au titre de l'année 2020, les crédits d'impôt recherche comptabilisés en autres produits dans les comptes consolidés s'élèvent au total à 465 K€.

## DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES DU GROUPE
2. ORGANES D'ADMINISTRATION
  - 2.1. COMPOSITION
    - 2.1.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
    - 2.1.2. LE COMITE D'AUDIT
  - 2.2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX
    - 2.2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
    - 2.2.2. LE COMITE D'AUDIT
  - 2.3. POLITIQUE EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT
    - 2.3.1. MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE « APPLIQUER OU EXPLIQUER »
    - 2.3.2. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE
3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE
4. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
  - 4.1. POLITIQUE DE REMUNERATION 2020 DES MANDATAIRES SOCIAUX
    - 4.1.1. ASPECTS GENERAUX
    - 4.1.2. POLITIQUE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS
    - 4.1.3. POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX
    - 4.1.4. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
    - 4.1.5. PROCESSUS DE DECISION, DE REVISION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA REMUNERATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
    - 4.1.6. POLITIQUE EN MATIERE DE REMUNERATION FIXE, VARIABLE ANNUELLE ET D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE
    - 4.1.7. DETAIL DES ELEMENTS DE REMUNERATION ATTRIBUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
    - 4.1.8. ENGAGEMENT D'INDEMNITE DE DEPART
    - 4.1.9. PROJET DE RESOLUTION A SOUMETTRE A L'AGM DU 30 JUIN 2020
  - 4.2. REMUNERATION 2019 DES MANDATAIRES SOCIAUX
    - 4.2.1. REMUNERATION VERSEE AU COURS DE L'EXERCICE 2019 OU ATTRIBUEE AU COURS DE CET EXERCICE AUX ADMINISTRATEURS
    - 4.2.2. REMUNERATION VERSEE AU COURS DE L'EXERCICE 2019 OU ATTRIBUEE AU COURS DE CET EXERCICE AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
    - 4.2.3. PROJET DE RESOLUTION A SOUMETTRE A L'AGM DU 30 JUIN 2020
5. LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE
6. PROCEDURE D'EVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES
  - 6.1. CONVENTIONS COURANTES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019
  - 6.2. CONVENTIONS COURANTES CONCLUES ANTERIEUREMENT ET AYANT CONTINUE A S'APPLIQUER AU COURS DE L'EXERCICE 2019
7. MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
8. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE



Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'IT LINK.

### **1. Modalités du Gouvernement d'entreprise**

Depuis la réunion du Conseil d'administration de la Société le 14 mars 2019, IT LINK SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext dans sa version révisée en septembre 2016 (ci-après le « Code de référence »).

Le Code Middlednext est disponible sur le site Internet de Middlednext à l'adresse suivante : [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

Le Code de référence contient dix-neuf recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

Depuis son adoption, le Conseil d'administration a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du Code Middlednext. Conformément à la recommandation n°19, le Conseil a pris connaissance des points de vigilance du

Code et s'engage à les revoir régulièrement.

#### **• Pouvoirs du Président Directeur Général**

Les pouvoirs du Président-Directeur Général sont ceux prévus par la loi. Le Président du Conseil d'administration représente la Société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les statuts<sup>4</sup> prévoient cependant que le Conseil d'administration peut limiter ses pouvoirs à titre de mesure interne, non opposable aux tiers. Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation supplémentaire aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

---

<sup>4</sup> A l'article 20

2. Le Conseil d'administration<sup>5</sup>

Nom du mandataire social	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit
<b>M. Éric GUILLARD</b> PDG et administrateur	NON	2004	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.	
<b>M. Nicolas ROUX</b> Administrateur	NON	2015	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.	Membre
<b>Mme. Sophie BOKOBZA</b> Administratrice	OUI	2017	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.	Présidente
<b>M. Denis GUYOT</b> Administrateur	OUI	2017	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.	Membre
<b>Mme. Catherine LELOUCH-KAMMOUN</b> Administratrice	OUI	2017	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.	
<b>Mme. Claudie NAAR</b> Administratrice	NON	2017	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.	
<b>Mme. Claire ZRIBI</b> Administratrice	NON	2019	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.	
<b>M. Michel ZRIBI</b> Administrateur	NON	2019	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.	Membre

<sup>5</sup> Tableau établi conformément à la recommandation R3 du Code Middlednext

## 2.1. Composition du Conseil d'administration et de son comité ad-hoc

L'article 14 des statuts dispose que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Au 31 décembre 2020, le Conseil compte 8 administrateurs. Il est composé comme suit :

- Le Président-Directeur Général qui occupe un rôle opérationnel dans la Société et le Groupe et s'y consacre à plein temps ;
- 6 administrateurs externes, sans rôle opérationnel dans la Société ou dans le Groupe, et sans relation d'affaires avec IT LINK SA ou l'une de ses filiales.
- 1 administrateur a un rôle opérationnel au sein de la filiale NRX, M. Nicolas Roux.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

### • Durée du mandat d'administrateur

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années<sup>6</sup>. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

### • Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration d'IT LINK s'est engagé à respecter l'équilibre de représentation hommes-femmes. Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration respecte la parité.

### • Indépendance des membres du Conseil d'administration

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration d'IT LINK SA sont ceux définis par le Code Middlenext, auquel se réfère le Conseil, à savoir<sup>8</sup> :

- ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrence, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En application de ces critères, 3 administrateurs sur 8 sont considérés comme indépendants, soit un peu plus d'1/3 des effectifs. La composition du Conseil respecte donc le ratio minimal de membres indépendants recommandé par le Code de référence.

### • Déontologie des administrateurs

Chaque administrateur est tenu de respecter les règles prévues au Règlement intérieur du Conseil.

Au titre de la Charte de l'administrateur, intégrée dans le titre 2 du Règlement

<sup>6</sup> Conformément à la décision prise par l'AGE du 17/12/2019 dans sa 17e résolution

<sup>7</sup> En application de la nouvelle numérotation du Code de commerce en vigueur depuis le 1er janvier 2021

<sup>8</sup> Code Middlenext, recommandation R3

intérieur du Conseil, ses membres sont notamment tenus de :

- informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles ou avérées le concernant ;
- consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- s'astreindre à un véritable secret professionnel concernant les informations acquises dans le cadre de leurs fonctions ;
- ne pas porter préjudice à la Société et aux autres sociétés du Groupe IT LINK.

En 2019<sup>9</sup>, un Code bonne conduite relatif aux opérations d'initiés a été remis aux administrateurs, qui se retrouvent liés par les différentes prescriptions concernant la communication d'informations privilégiées.

- **Politique en matière de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration**

La composition du Conseil reflète le souci de la Société IT LINK SA d'intégrer au sein de son Conseil des administrateurs de qualité disposant de compétences variées et d'expertises avérées dans différents domaines, liés aux activités de la Société et au service de son développement.

- **Le Comité d'audit**

Le Conseil dispose d'un seul comité *ad hoc*, le Comité d'audit. Constitué par le Conseil du 27 mars 2018, le Comité d'audit compte 4 membres :

- Mme Sophie BOKOBZA, administratrice indépendante qui en assure la Présidence ;
- M. Nicolas ROUX, administrateur ;
- M. Denis GUYOT, administrateur indépendant ;
- M. Michel ZRIBI<sup>10</sup>, administrateur.

## 2.2. Préparation et organisation des travaux du Conseil

### 2.2.1. Le Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, dans ses articles 3 et 4, détaille les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la Société.

Le Conseil d'administration est consulté sur toutes les décisions majeures de la vie sociale, conformément à la loi.

Il se réunit en moyenne au moins quatre (4) fois dans l'année :

- **Entre mars et avril** pour l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés ; l'approbation des conventions réglementées et la convocation de l'assemblée générale annuelle ;
- **Fin juin-début juillet** pour analyser les résultats de vote des minoritaires à l'assemblée générale annuelle<sup>11</sup> ;
- **En septembre** pour l'arrêté des comptes consolidés semestriels.

Au-delà de ces réunions légales, le Conseil se réunit chaque fois que la situation l'exige : approbation d'opérations de croissance externe, convocation d'assemblée générale extraordinaire, apports d'actifs, fusions, dissolutions, détermination des rémunérations des dirigeants, renouvellement ou mise en place du programme de rachats d'actions.

Indépendamment des réunions du Conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction générale, sur l'activité de la Société et les opérations en cours.

<sup>9</sup> Conseil d'administration du 14 mars 2019

<sup>10</sup> Nommé lors du Conseil d'administration du 31 mars 2020, résolution 9

<sup>11</sup> A l'Assemblée Générale du 30 juin 2020, la majorité des minoritaires a voté comme le Conseil d'administration

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués à tous les administrateurs, lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social, parfois en visioconférence ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs sont convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre recommandée ou tout autre moyen, électronique par exemple, conformément aux dispositions en vigueur dans les statuts. Conformément à l'article L 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux deux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes.

En 2020, le Conseil s'est réuni huit (8) fois. Le taux de présence des administrateurs a été en moyenne de près de 90%.

Suite au contexte de crise sanitaire<sup>12</sup>, le Conseil d'administration s'est majoritairement réuni par voie de visioconférence au cours de l'exercice clos<sup>13</sup> et n'a pas organisé d'échanges hors la présence du dirigeant.

### 2.2.2. Le Comité d'audit

Les missions du Comité d'audit, telles que définies dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par

les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;

- Examiner les rapports qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ;
- Examiner les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes, les traitements comptables différents, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables, en s'assurant de leur pertinence ;
- Evaluer, par un examen annuel, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- Examiner et contrôler la procédure de renouvellement du mandat des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil d'administration ;
- Suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission, il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants ;
- Veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques pesant le cas échéant sur leur indépendance.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité d'audit s'est réuni quatre (4) fois. Le taux d'assiduité de ses membres est de 100%.

Ces réunions se sont déroulées en présence des Commissaires aux comptes et du Directeur administratif et financier du Groupe IT LINK.

<sup>12</sup> Et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020

<sup>13</sup> 7 fois sur 8.

### 3. LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom du mandataire social	Autres mandats exercés au sein du Groupe IT LINK	Mandats exercés hors du Groupe IT LINK
<b>M. Éric GUILLARD</b> PDG et administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant permanent d'IT LINK SA, personne morale ;</li> <li>• Président-Directeur Général et administrateur d'IT LINK France (depuis 2011) ;</li> <li>• Gérant unique de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ IT LINK BENELUX SPRL (depuis 2018);</li> <li>▪ IT LINK Germany GmbH (depuis 2018);</li> <li>▪ ACCELERATEUR D'INNOVATION MAROC<sup>14</sup>;</li> <li>▪ Président et secrétaire d'ACCELERATEUR D'INNOVATION INC (depuis 2018) ;</li> </ul> </li> <li>• Représentant de l'Associé Unique (IT LINK SA) de NRX SASU (depuis 2018).</li> </ul>	Néant
<b>M. Nicolas ROUX</b> Administrateur	Directeur Général adjoint de NRX SASU	
<b>Mme. Sophie BOKOBZA</b> Administratrice	Néant.	Président de l'entreprise SO FORMAL & ASSOCIES
<b>M. Denis GUYOT</b> Administrateur	Néant.	
<b>Mme. Catherine LELOUCH-KAMMOUN</b> Administratrice	Néant.	
<b>Mme. Claudie NAAR</b> Administratrice	Néant.	
<b>Mme. Claire ZRIBI</b> Administratrice	Néant.	
<b>M. Michel ZRIBI</b> Administrateur	Administrateur de la société IT LINK France SA.	

<sup>14</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

#### 4. Politique de rémunération des mandataires sociaux

##### 4.1. Rémunération des administrateurs

##### 4.1.1. Politique de rémunération

Les administrateurs perçoivent une rémunération dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

La perception intégrale de la rémunération allouée est subordonnée à la présence effective des administrateurs aux séances du Conseil, sans distinction des présences par visioconférence. Seule l'absence ne donne pas lieu à rémunération.

##### 4.1.2. Rémunération attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale du 30 juin 2020<sup>15</sup>, a fixé le montant de l'enveloppe annuelle allouée aux administrateurs à 16.800€.

Administrateurs	CA 18/02	CA 31/03	CA 28/04	CA 19/05	CA 30/06	CA 25/08	CA 29/09	CA 17/11	Rémunération attribuée au titre de 2020, versée en 2020 (en € <sup>16</sup> )
<b>M. Éric GUILLARD</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	2317,20
<b>M. Nicolas ROUX</b>	X	X	X	X		X	X	X	2027,60
<b>Mme. Sophie BOKOBZA</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	2317,20
<b>M. Denis GUYOT</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	2317,20
<b>Mme. Catherine LELOUCH KAMMOUN</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	2317,20
<b>Mme. Claudie NAAR</b>					X	X	X	X	1158,80
<b>Mme. Claire ZRIBI</b>	X	X	X	X	X	X		X	2027,60
<b>M. Michel ZRIBI</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	2317,20

<sup>15</sup> Dans sa septième résolution

<sup>16</sup> Conditionnée à la présence effective des administrateurs aux séances du CA

#### 4.2. Rémunération du dirigeant mandataire social

A ce jour, M. Éric GUILLARD, en sa qualité de Président Directeur Général est le seul dirigeant mandataire social de la société IT LINK SA<sup>17</sup>.

#### 4.3. Principes fondamentaux de détermination de la rémunération du dirigeant mandataire social

Conformément à sa la recommandation n°13 du Code Middlenext, le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence, et prenne en compte les pratiques des sociétés intervenants dans le même secteur d'activité. Dans le même esprit, il s'assure que celle-ci est déterminée en cohérence avec :

- Le respect de l'intérêt social de la société ; à savoir qu'elle doit être proportionnée à la taille et la complexité de l'entreprise et ne pas représenter une ponction trop importante de son résultat courant ;
- Une contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de la société ; à savoir qu'elle doit comporter une part variable directement reliée aux objectifs de performance financière de l'entreprise.

#### 4.4. Politique en matière de rémunération fixe, variable annuelle et attribution d'actions de performance

Les composantes de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social sont déterminées par le Conseil d'administration et comprennent principalement :

- **Une part fixe** : Elle est fixée une fois par an par le Conseil d'administration et est versée en douze mensualités identiques. Son niveau doit être en cohérence avec la rémunération attendue sur le marché pour un emploi sur un poste à responsabilités équivalentes et pour une société de taille comparable.
- **Une part variable** : Elle est définie une fois par an par le Conseil d'administration en fonction des objectifs stratégiques de développement du Groupe. Son calcul dérivera d'une formule basée sur la réalisation de critères financiers de performance avec un niveau minimum d'atteinte en deçà duquel elle sera nulle. Elle sera calculée par semestre sur la base des comptes consolidés du Groupe IT LINK arrêtés par le Conseil d'administration. Au-delà des critères financiers, le Conseil d'administration pourra aussi retenir pour sa définition et son calcul des critères extra-financiers de performance.
- **Une rémunération exceptionnelle** : Sous réserve d'une situation de performance significativement supérieure aux objectifs, une rémunération complémentaire pourra être octroyée. Elle ne pourra cependant pas dépasser 50% de la part fixe annuelle de la rémunération.
- **Une attribution d'actions** : Dans l'optique de fidéliser l'engagement du dirigeant mandataire social à l'intérêt social du Groupe, il pourra bénéficier de plans d'actions gratuites, de préférence, stock-options ou programmes équivalents. Il sera demandé au dirigeant mandataire social de conserver au moins 50% des actions reçues dans ce cadre au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
- **Des avantages en nature ou accessoires à la rémunération** : afin de

perçoit une rémunération qu'au titre de ses fonctions sur la filiale opérationnelle.

<sup>17</sup> Également seul dirigeant mandataire social de la société IT LINK France SA, contrôlée par IT LINK SA au sens de l'article L.223-16 du Code de commerce. Il ne



rendre la rémunération du dirigeant mandataire social attractive et compétitive, des avantages pourront lui être octroyés, tel que : une assurance perte d'emploi du dirigeant (GSC), un véhicule de fonction, un téléphone de fonction, des tickets restaurant, une complémentaire santé et une complémentaire retraite,

identiques à celles des autres salariés de l'entreprise...

- **Défraiement et autres supports** : dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant mandataire social pourra avoir à disposition une carte de paiement d'entreprise dont l'usage sera destiné à régler ses frais de déplacement et divers achats pour l'entreprise.

#### **4.4.1. Rémunération attribuée au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Conformément aux termes du Conseil d'administration en date du 28 avril 2020, l'Assemblée Générale du 30 juin 2020<sup>18</sup>, dans sa sixième résolution, a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables, en raison de son mandat de Président-Directeur Général à M. Éric Guillard pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Éric Guillard <sup>19</sup> Président Directeur Général IT LINK SA	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus (€)	Montants versés (€)	Montants dus (€)	Montants versés (€)
Rémunération fixe	209.000 <sup>20</sup>	209.939	203.447	203.447
Rémunération variable annuelle <sup>21</sup>	59.196	47.534	67.942	38.876
Rémunération en qualité d'administrateur <sup>22</sup>	3.317	3.000	3.000	2.024
Avantages en nature	6.220 <sup>23</sup>	6.220	6.239	6.239
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A	N/A
Valorisation de l'engagement d'indemnité de départ	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>277.733</b>	<b>266.693</b>	<b>280.628</b>	<b>250.586</b>

#### 4.4.2. Engagement d'indemnité de départ

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé, dans sa 8<sup>e</sup> résolution, l'engagement pris au bénéfice du

<sup>18</sup> Depuis le transfert de cotation de la société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth, acté le 1<sup>er</sup> septembre 2020, seul le Conseil d'administration a désormais compétence pour fixer la rémunération de dirigeant mandataire social.

<sup>19</sup> M. Éric Guillard est administrateur d'IT LINK SA. Au cours de l'exercice 2019 et des exercices précédents, il a uniquement perçu une rémunération versée par IT LINK France SA au titre de ses fonctions de Président Directeur Général

<sup>20</sup> Versé en douze mensualités de 17.417€

<sup>21</sup> Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires des éléments de rémunération variable versés ou attribués au titre de l'exercice 2019.

<sup>22</sup> Administrateur des sociétés IT LINK SA et IT LINK France SA

<sup>23</sup> Cotisation annuelle d'assurance perte d'emploi dirigeant GSC.

dirigeant mandataire social, M. Éric Guillard, en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce.

Cet engagement est soumis aux critères suivants :

1. **Fait générateur** : cas de cessation contrainte (révocation, non-renouvellement, demande de démission).
2. **Modalité de calcul et de plafond** : en cas de cessation contrainte, M. Éric Guillard bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale égale à vingt-quatre (24) mois de rémunération brute. Par rémunération brute, il convient d'entendre le salaire fixe brut et le salaire variable, y compris les primes sur objectifs (à l'exclusion des avantages en nature, des remboursements de frais ou des systèmes d'actionariat), versés à M. Éric Guillard au titre de ses

fonctions de Directeur Général au cours des vingt-quatre (24) mois précédant la date de cessation de ses fonctions. L'indemnité sera exclue si M. Éric Guillard quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à deux (2) plafonds mensuels de la sécurité sociale par année d'ancienneté ni de soixante (60) plafonds mensuels de la sécurité sociale.

3. **Critères de performance** : le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de la condition de performance suivante : la moyenne des résultats opérationnels de l'exercice courant et de l'exercice précédent du Groupe consolidé doit être supérieure ou égale à 3% des ventes de prestations de services.

## 5. Mise en œuvre du principe « Comply or Explain »

Recommandation du code Middlednext	Mise en application par la société	Explications correspondantes
R1	OUI	
R2	OUI	
R3	OUI	
R4	OUI	
R5	NON	Malgré la volonté affichée du Conseil d'administration, le contexte actuel n'a pas permis aux administrateurs de se réunir hors de la présence du dirigeant au cours de l'exercice écoulé.
R6	OUI <sup>24</sup>	
R7	OUI	
R8	OUI	
R9	OUI	
R10	OUI	
R11	OUI <sup>25</sup>	
R12	OUI	
R13	OUI	
R14	NON	Le sujet relatif à la succession du dirigeant en exercice reste un sujet prioritaire qui doit être abordé par le Conseil d'administration.
R15	OUI <sup>26</sup>	
R16	OUI <sup>27</sup>	
R17	OUI	
R18	OUI	
R19	OUI	Les points de vigilance ont fait l'objet d'une revue par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 mars 2020, dans sa 4 <sup>ème</sup> résolution.

24 A ce jour, seule la création d'un comité d'audit apparaît pertinente aux vues de la taille et de l'activité de la Société. Le Règlement intérieur du Conseil autorise toutefois la création d'autres comités ad hoc dans le futur.

<sup>25</sup> Lors du Conseil d'administration en date du 28/04/2020, dans sa 10<sup>e</sup> résolution.

<sup>26</sup> Cette question ne s'est pas posée au cours de l'exercice écoulé, une telle situation ne se présentant pas dans le contexte actuel.

<sup>27</sup> Un engagement de départ conforme à la recommandation R16 a l'égard de M. Éric GUILLARD a été approuvée par l'AG du 17/12/2019.

**6. Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

Délégations	Date AGM	Durée de l'autorisation	Montant autorisé	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/2020
AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL A L'EFFET DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS, EXISTANTES OU A EMETTRE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE PERSONNES.	04/09/2018	38 mois	5,25% du capital			0,09% du capital
DELEGATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DETENUES	17/12/2019	26 mois	10% des actions			10% des actions
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES	17/12/2019	26 mois	1 500 000€			1 500 000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RESERVES, BENEFICES OU AUTRES	17/12/2019	26 mois	1 000 000€			1 000 000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	17/12/2019	26 mois	1 500 000€			1 500 000€
AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL D'UTILISER LES ACTIONS EMISES SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AUX FINS DE REMUNERATION DES APPORTS EN TITRES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE OU D'APPORT EN NATURE	17/12/2019	26 mois	10% du capital social			10% du capital social

AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL A L'EFFET D'EMETTRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONN	17/12/2019	26 mois	6% du capital social			6% du capital social
AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL A L'EFFET D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE	30/06/2020	18 mois	10% du capital social			6,75% du capital social

## **7. Les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce**

Aucune nouvelle convention soumise à la procédure de l'article L225-38 n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice précédent, une seule convention (toujours en vigueur) a été conclue par IT LINK SA ou toute société contrôlée par elle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce :

L'engagement d'indemnité de départ prise au bénéfice de M. Éric GUILLARD, telle que détaillée au paragraphe 4.2.4 du présent rapport.

## **8. Modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle**

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle sont précisées à l'article 22 des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou par formulaire électronique de vote à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Toutefois, le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès aux assemblées.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance

donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- A toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la Société trois (3) jours avant la date de l'assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

▪ **Tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

En considération du contexte actuel de pandémie et des dispositions

gouvernementales en vigueur<sup>28</sup>, IT Link prévoit de maintenir la tenue de son assemblée générale en présentiel<sup>29</sup>. Plus de précisions seront apportées lors de la convocation officielle des actionnaires.

---

<sup>28</sup> Ordonnance du 02/12/2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 et décret du 18/20/2020 portant prorogation et modification du décret n°2020-418.

<sup>29</sup> Sous réserve de l'évolution des mesures restrictives qui viendraient faire effectivement et concrètement obstacle à la présence physique des actionnaires



**ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

Sociétés (1) co-contractante(s)	Dates		Conventions	Montants en € (3)	
	CA ou CS ayant autorisé la convention (2)	Contrat		Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
IT LINK FRANCE	30/11/2017	N/A	Engagements d'indemnités forfaitaires de départ au bénéfice de M. Éric Guillard en cas de cessation contrainte de ses fonctions de Directeur Général Délégué	Néant	Néant

**ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST TERMINEE AU COURS DE L'EXERCICE**

Néant